

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE - INSEAMM**
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 14 Octobre 2022**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 31 MARS 2022**

Monsieur Jean-Marc Coppola, Président du Conseil d'administration de l'INSEAMM, a convoqué le Conseil d'administration le 11 mars 2022 pour tenir séance le 31 mars 2022 à 9h30 en Salle Audoli, au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille(CPBM).

Assistent à la réunion, les membres du Conseil d'administration ayant paraphé la feuille de présence :

Collège des personnes publiques :

- ✉ M. Jean-Marc COPPOLA, représentant Monsieur le Maire de Marseille ;
- ✉ M. Théo CHALLANDE-NÉVORET, représentant élu du Conseil municipal ;
- ✉ Mme Marie BATOUX, représentante élue du Conseil municipal ;
- ✉ Mme Sophie GUERARD, représentante élue du Conseil municipal ;
- ✉ Mme Sophie CAMARD, représentante élue du Conseil municipal ;
- ✉ Mme Antoinette MAZZÉO, représentante de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
- ✉ Mme Dalia MESSARA, représentante de Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles
- ✉ Mme Hélène CORSET-MAILLARD, Directrice de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

Collège des autres membres :

⇒ Personnalités qualifiées :

- ✉ Mme Lou COLOMBANI, personnalité qualifiée désignée par la Ville de Marseille ;
- ✉ Mme Isabelle BOURGEOIS, personnalité qualifiée désignée par l'Etat ;

⇒ Représentants du personnel et des étudiants :

- ✉ M. Vincent ROBINOT, Personnel enseignant CPBM ;
- ✉ Mme Lola ROSSIGNOL, Personnel enseignant CPBM ;

- ↪ M. Thierry AMIOT, Personnel enseignant CPBM ;
- ↪ M. Philippe DELAHAUTEMAISON, Personnel enseignant Ecole des Beaux-Arts ;
- ↪ M. Marc IGLESIAS, Personnel non enseignant Ecole des Beaux-Arts ;
- ↪ M. Azzedine BOUKHARI, Personnel non enseignant CPBM ;
- ↪ Mme Séréna CONTI, représentante des Etudiants ;
- ↪ M. Dorian DOS SANTOS, représentant des Etudiants.

⇒ Représentant de l'Association des parents d'élèves du CPBM :

- ↪ M. Thierry BOCCAMAIELLO

- Bénéficiaire d'une représentation permanente :
 - Monsieur le Maire de Marseille, commune siège de l'établissement, représenté par M. Jean-Marc COPPOLA ;
 - Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, représenté par M. Stanislas VARENNE ou Mme Antoinette MAZZÉO ;
 - Madame la Directrice régionale des affaires culturelles, représentée par Mme Dalia MESSARA.
- Ont transmis un pouvoir :
 - M. Sébastien BARLES, Adjoint au Maire de la Ville de Marseille, à Monsieur Théo CHALLANDE NEVORET ;
 - Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES, Adjoint au Maire de la Ville de Marseille, à Monsieur Jean-Marc COPPOLA
- Experts invités :
 - M. Jean-Christophe CAYRE, Trésorier Payeur départemental
 - Mme Catherine OUNSAMONE, Directrice de l'Action Culturelle de la Ville de Marseille
 - Mme Jacqueline NARDINI, chargée de mission arts visuels à la Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Marseille ;
- Membres de l'établissement assistant aux débats :
 - M. Pierre OUDART, Directeur général ;
 - M. Philippe CAMPOS, Directeur général adjoint ;
 - Mme Sylvie LAFONT, Secrétaire générale ;
 - Mme Inge LINDER-GAILLARD, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ;
 - M. Raphael IMBERT, Directeur du CPBM ;
 - M. Nicolas JOURNOT, Directeur adjoint du CPBM ;
 - Mme Béatrice SIMONET, Coordinatrice IFAMM ;
 - Mme Sophie POUJOL, Responsable Ressources Humaines ;
 - M. Raphaël DEVEY, Responsable budget et comptabilité ;

Monsieur le Président désigne M. Philippe CAMPOS comme Secrétaire de séance.

Il est procédé au décompte des personnes détenant un droit de vote :

Membres en exercice : 27

Présents : 17

Personnalités représentées : 2

Monsieur le Président fait constater que les conditions de quorum, en vertu de l'article 10.1 des statuts de l'INSEAMM, sont bien remplies.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 16/12/2021 – DELIB 1
- Rapport d'activité – DELIB 2
- Proposition de motion du conseil d'administration relative aux EPCC d'enseignement artistique, aux statuts de leurs enseignant.e.s et de leurs étudiant.e.s - DELIB 3
- Présentation du projet d'Ateliers de Luminy – INFO 4
- Compte de gestion - DELIB 5
- Compte administratif – DELIB 6
- Affectation du résultat– DELIB 7
- Ligne de trésorerie – DELIB 8
- Déplacements – DELIB 9
- Tarifs - DELIB 10
- Transfert subvention Région instruments – DELIB 11
- Transfert subvention Département instruments – DELIB 12
- Demande subvention CFPI (État et Région) – DELIB 13
- Demande subvention préfiguration Ateliers de Luminy (État et Région) – DELIB 14
- Demande subvention Pisourd (Département) –DELIB 15
- Budget supplémentaire – DELIB 16
- Tableau des emplois – DELIB 17
- Élections professionnelles – DELIB 18
- Élections professionnelles formations spécialisées - DELIB 19
- Congés famille – DELIB 20
- Vacataires – DELIB 21
- Régime indemnitaire – DELIB 22
- Délégation de signature complémentaire au DG- DELIB 23
- Mécénat- convention d'acceptation de don – DELIB 24
- Marché d'acquisition d'instruments de musique-autorisations- DELIB 25
- Transfert des biens du CRR- DELIB 26
- Convention financière Ville de Marseille – DELIB 27
- Courrier des présidents EPPC à Mme Bachelot – INFO 28
- Questions diverses

En vertu de l'article 10.1 des statuts de l'établissement, l'ensemble des documents a été communiqué aux membres du Conseil d'administration le 22 mars 2022 soit dans un délai de 9 jours avant la date de la réunion.

Les débats sont ouverts à 9h40.

PRESIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer ce Conseil d'administration qui est assez chargé. Comme d'habitude je fais appel à votre esprit de concision et de synthèse pour à la fois développer ce que chacun a à dire et en même temps aller à l'essentiel.

Nous avons un certain nombre de membres du Conseil d'administration qui ne peuvent être présents aujourd'hui mais qui ont donné leur pouvoir. Je ne peux pas faire la liste car je ne l'ai pas encore de manière exhaustive, mais nous avons le quorum donc nous pouvons débiter cette séance.

Il semblerait que plusieurs membres du Conseil d'administration n'aient pas reçu les documents de séance en temps et en heure, je suis vraiment confus. La chose a été réparée, pas forcément dans les meilleurs délais, et nous allons regarder pourquoi il y a eu ce type de dysfonctionnement, j'en suis vraiment navré.

1) PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 31/03/2022 ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 16/12/21 (DELIB 1)

L'ordre du jour et le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021 sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Observations :

PRESIDENT : Avez-vous des remarques concernant le compte-rendu de séance du 16 décembre ? Il est fidèle je pense aux débats que nous avons eus. S'il n'y a pas d'opposition, ni d'abstention, je considère qu'il est adopté.

Concernant l'ordre du jour lui-même, est-ce qu'il y a des remarques sur ce point préliminaire de la séance ? S'il n'y a pas d'opposition, ni d'abstention, il est adopté.

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 19 voix pour.

PRESIDENT : Donc nous allons commencer par le rapport d'activité 2021. Je laisse la parole à Pierre OUDART.

2) RAPPORT D'ACTIVITÉ - DELIB 2

Le rapport d'activité de l'École pour l'année de 2021 a été établi avec la contribution de l'ensemble des services fortement impactés, d'une part, par la crise sanitaire qui a fait peser une importante contrainte sur l'organisation des enseignements, du travail et sur l'état psychologique des étudiants et du personnel et, d'autre part, par l'intégration du CPBM au sein de l'INSEAMM qui a continué à entraîner un surcroît très important d'activité des services administratifs qui portent l'intégralité des actes nécessaires à cette refonte de l'organisation et à l'accueil des nouveaux agents.

Ce document est une synthèse des nombreux projets qui ont été réalisés tout au long de l'année 2021 ou qui sont encore en cours de réalisation. C'est un instrument d'information privilégié pour les personnes extérieures intéressées par notre établissement ainsi que pour l'ensemble des élus et des agents de notre structure.

Observations :

P OUDART : Merci Monsieur le Président, Le rapport d'activité pourrait faire beaucoup plus de pages, vous avez rappelé le devoir de concision que nous avons. J'ai préparé un petit diaporama.

Nous en sommes à l'an II de l'INSEAMM, et je dois dire que créer un établissement public d'enseignement artistique sous une pandémie mondiale n'est pas nécessairement chose facile et nous allons voir quelques chiffres qui montrent le niveau d'activité que cela représente.

Aujourd'hui, nous avons une structure qui est stabilisée, qui continue à se structurer avec des établissements qui ont leur responsable, Inge LINDER-GAILLARD, Raphaël IMBERT, Béatrice SIMONET pour le petit dernier l'Institut de Formation Artistique Marseille Méditerranée (IFAMM), Sylvie LAFONT notre Secrétariat Général, et Philippe CAMPOS et moi-même à la Direction Générale.

Il devient un établissement public d'une certaine envergure et on ne se rend pas compte parfois lorsque l'on a que les chiffres du budget ce que cela représente ensuite : 11 millions d'euros de paie, 3256 bulletins de salaire calculés et payés, et mis sous enveloppe, 273 emplois permanents, 117 professeurs d'enseignement artistique, 54 assistants d'enseignement artistique. Ce qui fait que cet EPCC

d'enseignement artistique est certainement un des plus gros de France, et sans doute un des plus gros établissements publics d'enseignement artistique.

Tout cela s'est fait avec une croissance d'activité qui a beaucoup pesé sur les équipes administratives et techniques mais aussi sur les enseignants.

Un établissement qui a intégré 54 enseignants et mené 40 procédures de recrutement en 2021, c'est particulièrement inédit.

Vous retrouvez tout cela dans le rapport d'activité qui vous a été transmis, dans le meilleur des cas.

L'Ecole des Beaux-Arts est attractive ! Il y a une façon de voir si une école est attractive, c'est le nombre de candidates et de candidats qui veulent y entrer. On a, depuis le COVID, et on a maintenu cela, fait un concours entièrement en ligne. Le chiffre que j'affectionne particulièrement, est celui des candidates et candidats en cours de cursus. Si des jeunes qui ont commencé des études ailleurs et souhaitent entrer aussi bien en option art qu'en option design en cours de cursus ou en second cycle, c'est plutôt très bon signe. Et vous le voyez, nous avons de bons résultats au diplôme.

(9h49 arrivée de S. DELENEUVILLE)

P. OUDART : C'est une école qui est particulièrement ouverte sur l'écosystème professionnel et là le chiffre que j'affectionne c'est ces 40 résidences « Ouvrir le monde » que l'on a pu ouvrir avec la DRAC pendant l'été. 40 jeunes artistes diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts ont ainsi eu 2 semaines de résidence dans des structures du champ social. C'est vraiment une des caractéristiques qui se renforce dans l'école, que d'avoir des artistes qui en sont issus et qui s'investissent dans l'éducation artistique et culturelle.

Et c'est une école où la programmation culturelle est particulièrement ambitieuse. En 2020 un certain nombre d'activités avaient dû être reportées, qui ont été reprises en 2021 avec beaucoup de « rattrapage » 13 conférences, 25 workshops, des rencontres régulières à la Bibliothèque et au LOAD. C'est une école qui a beaucoup d'activités.

Et j'en arrive à la mobilité internationale qui est vraiment un point d'excellence. Historiquement l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille est une des premières, voire la première, à avoir intégré le programme ERASMUS, ERASMUS+. Il y a une cinquantaine de conventions. Le travail de structuration de ces échanges internationaux se fait de façon très volontariste et très efficace surtout, et la semaine prochaine nous accueillons MIRAMAR. Inge tu veux nous dire quelques mots sur MIRAMAR.

I.LINDER GAILLARD : Il s'agit d'un programme international avec des partenaires du bassin méditerranéen. Nous allons travailler sur la mise en place d'un programme pour la professionnalisation des jeunes qui viennent un peu de tous bords dans cette région. Toute la semaine, nous serons à la fois à l'Ecole et en ville avec différents partenaires pour la véritable mise en place du programme. Avec une écriture plus en profondeur, une semaine riche de rencontres avec les écoles françaises et les partenaires qui viennent de différents pays y compris le MAROC, l'Italie, etc.

P. OUDART : Merci. J'ai choisi quelques faits marquants, de façon arbitraire. Je suis parti afin que nous ayons une artiste en exil avec le programme PAUSE (Programme d'Aide à l'Accueil des Scientifiques en Urgence) qui est un programme du Collège de France, Aïda SALENDER qui va rester 6 mois dans le cadre d'un partenariat avec les écoles de Grenoble, Valence. Aïda SALENDER est une musicienne, une DJ, tunisienne. Nous travaillons également avec Inge sur l'accueil d'une artiste enseignante aux Beaux-Arts de Kiev toujours dans le cadre du programme PAUSE, et avec l'AMU puisque cette artiste était en résidence à l'IMERA, elle y est encore quelques semaines.

Nous avons accueilli un don de 3000 ouvrages pour la bibliothèque.

Demain Inge va à Paris, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine puisque nous avons eu 3 lauréats pour le concours national et international de microarchitecture Mini Maousse.

A noter, en 2021, cette journée Portes-ouvertes entièrement en ligne, reconduite en 2022 est visible à la fois sur la chaîne Youtube et sur le portail de podcast de Radio Grenouille avec qui nous sommes partenaires.

Et malgré le COVID, ces deux grandes expositions montées par ma collègue Madame KLEMENSEVIC à qui l'on pense particulièrement en raison de soucis de santé. Inge, veux-tu rajouter quelque chose ?

I.LINDER-GAILLARD : Mon arrivée peut-être en 2021, mais cela vous le savez ! Je suis dans la projection de 2022. Pour 2021, je pense que c'est peut-être cela aussi, le fait que nous travaillons sur les Beaux-Arts qui font partie de l'INSEAMM, c'est peut-être cela aussi notre très grand changement qui a marqué pour les Beaux-Arts 2021 véritablement, pour vraiment s'insérer dans cet Institut national et débiter le travail en concertation avec les autres établissements de l'INSEAMM, cela est très intéressant pour les Beaux-Arts me semble-t-il, avec l'IFAMM et avec le CPBM.

P. OUDART : Merci beaucoup. Autre établissement, le Conservatoire qui nous accueille aujourd'hui. Un conservatoire en dynamique. Ni les effectifs, ni les activités n'ont fléchi pendant la pandémie, il y a même eu de nouveaux projets avec cette nuit du Jazz qui a marqué les esprits, mais ce n'est que la première, et le projet DEMOS qui a été lancé avec la Philharmonie de Paris et les Apprentis d'Auteuil.

La mission qui avait été donnée à l'EPCC lorsque le Conservatoire a été intégré était de remettre à niveau le corps enseignant car il n'y avait plus eu de recrutement pendant plus de 10 ans : mission accomplie y compris les équipes du CPBM, 9 agents d'accueil recrutés en 2021, + 3 agents au service scolarité, et création d'un service administratif de proximité. Bientôt un service technique, en tout cas, on l'espère, et je laisse la parole à Raphaël IMBERT.

R. IMBERT : Merci Pierre. Pour abonder dans ce sens et évidemment revenir sur les événements qui ont marqué cette année, nous avons eu une année très particulière. Les effectifs d'élèves que vous voyez dans ces chiffres doivent être lus d'abord par le travail et je tiens à remercier toute l'équipe du Conservatoire, enseignants.es et non enseignants.es sur le travail fourni durant cette année complexe à gérer. Et le résultat, nous le voyons là et du reste dans le rapport d'activités suite à la réunion préparatoire au CA a été rajoutée presque une page sur les activités pédagogiques et le rôle des enseignants.es suite à la remarque des représentants des professeurs, car il pouvait sembler que nous étions passés assez rapidement sur l'activité, le travail effectué par les professeurs. Donc nous avons précisé ce travail-là, notamment sur les partenariats, notamment sur les masterclass, notamment sur le résultat qui pour nous est effectif. Finalement, nous avons plus d'élèves après cette année de pandémie qu'avant. La dynamique se voit au niveau du nombre d'élèves, du nombre d'activités et du nombre de postes, du nombre de projets montés et nous avons remis l'accent là-dessus dans le rapport d'activités pour relier ces chiffres à l'activité du personnel du Conservatoire. Nous avons eu des moments extrêmement forts, la nuit du Jazz en a été un. Je te remercie Béatrice ainsi que toute l'équipe du tout nouveau IFAMM. Nous avons pu travailler activement sur la présence de Radio France et de France Musique durant 3 jours chez nous. Du reste, ce qui m'intéresse moi particulièrement c'est de commencer à réfléchir sur le rapport d'activités de cette année 2022, et de voir aussi les problématiques auxquelles nous sommes confrontés à l'heure actuelle, sur lesquelles nous revenons dans le rapport d'activités, notamment sur le nombre d'élèves en situation de précarité, suite à ces confinements, suite à ces activités, ces empêchements culturels, pédagogiques, artistiques. Toujours une vigilance à avoir sur notre cœur de mission et sur le patrimoine. Nous sommes dans la salle Magaud, vous voyez l'extraordinaire patrimoine que nous avons et la vigilance à avoir sur ce patrimoine-là. Evidemment, une année très encourageante, très belle, très forte, qui nous invite à rester d'autant plus vigilant et d'autant plus dynamique.

Merci beaucoup.

(10h04 arrivée de S. GUERARD)

P. OUDART : Merci Raphaël. Très rapidement pour finir ce balayage du rapport d'activités. L'Institut de Formation Artistique Marseille Méditerranée, a, dès 2021 lancé de nouveaux chantiers avec la création d'une cellule de production qui a commencé en fanfare avec la nuit du jazz mais qui continue de se structurer. L'INSEAMM est un établissement où il se passe énormément de choses et qui a vocation à produire et à diffuser encore d'avantages, autant de choses dans le domaine des arts plastiques et du design que dans le domaine du spectacle vivant.

C'est l'établissement qui inscrit l'INSEAMM dans les politiques territoriales, éducatives et culturelles et qui invente de nouveaux projets pluridisciplinaires. Béatrice, veux-tu dire quelques mots ?

B. SIMONET : Merci Pierre. L'IFAMM c'est un peu la troisième entité, qui est un peu à l'instar d'un opérateur culturel, un peu en mode projet donc c'est l'endroit de coexistence entre les projets Beaux-Arts et le CPBM, mais c'est aussi l'élargissement en terme d'intervention territoriale de l'INSEAMM, comme disait Pierre tout ce qui est éducation artistique et culturelle, formation professionnelle, production et insertion professionnelle. Donc juste très concrètement je voulais vous faire part des partenariats que l'on a montés depuis Septembre 2021, notamment dans l'inscription territoriale, nous sommes présents maintenant sur les secteurs à Airbel avec l'association Urbaines. On essaie de monter un partenariat avec le parc Kalliste dans le cadre des écoles innovantes. Nous sommes aussi présents à la Savine notamment avec le CPBM où nous avons des relations en terme de formation, d'espace culturel avec l'association Voilà, tout un ensemble de partenariats que nous montons et qui sont aujourd'hui de plus en plus productifs, et aussi pour accompagner les jeunes artistes qui sortent des Beaux-Arts après la certification de formation de plasticien intervenant, on essaie aussi de monter des partenariats, notamment avec les mairies de secteur, pour que les jeunes artistes puissent intervenir dans leur ville. Puis, aussi avec d'autres instituts d'enseignement artistique, évidemment avec l'école de danse où le partenariat est de plus en plus renforcé avec de nombreux projets cette année, ainsi qu'avec des instituts de formation un peu plus informels avec la Compagnie Vol plané et le metteur en scène Alexis MOATI. Voilà, je pense que c'est déjà pas mal !

P. OUDART : C'est aussi à l'IFAMM que se trouvent les ateliers publics des Beaux-Arts de Marseille, qui ont souffert au 1^{er} semestre de 2021 de la pandémie puisque la réglementation ne nous a pas permis de les ouvrir, et beaucoup d'ateliers publics annulés mais les inscriptions ont repris au second semestre. On a pu grâce à la DRAC et la Région avoir des crédits pour ouvrir un nouvel atelier numérique dans les locaux de la rue Paul Codaccioni et nous en sommes à la 3^{ème} promotion du certificat de formation de plasticien intervenant, c'est-à-dire ces jeunes artistes qui justement interviennent dans le cadre du champ social et l'éducation artistique. Ce qui fait que si l'on devait recréer l'INSEAMM aujourd'hui, nous rajouterions un E pour éducation artistique, puisque c'est bien un opérateur à la fois d'enseignement et d'éducation artistique que nous sommes en train de fabriquer pour le territoire et bien évidemment au-delà.

PRESIDENT : Ce n'est pas évident de résumer très rapidement cette activité effectivement tout au long de l'année 2021. Est-ce qu'il y a des interventions, des remarques à propos de ce rapport d'activité ?

T. BOCCAMAIELLO : Oui, par rapport à la perspective 2022, il y a eu aussi la création de la cantate de Pierre-Adrien CHARPY « Trois corolles », qui est en train d'être réalisée en ce moment et aussi les concerts qui ont eu lieu en partenariat avec Mars en Baroque qui ont réuni beaucoup de classes et beaucoup d'élèves.

H CORSET MAILLARD : Je voulais vous remercier pour ce rapport d'activités. J'ai eu aussi l'occasion de lire les quelques pages qui m'ont été adressées pour ce rapport. Je tenais à saluer la présentation des efforts faits en matière de partenariat et en matière de rayonnement. Peut-être cela a été particulièrement mis en valeur pour le Conservatoire avec la nuit du jazz, les différents concerts et événements qui ont permis le rayonnement particulier du Conservatoire. J'ai deux questions, ou remarques peut-être : simplement les partenariats sont aujourd'hui absolument indispensables pour les établissements, y compris les établissements d'enseignement d'éducation artistique et également d'enseignement supérieur. Je pense que c'est à la fois très important de les développer, et à la fois très important que ces partenariats puissent être complètement articulés avec les missions premières qui sont les nôtres, d'enseignement supérieur, ou d'éducation artistique. Donc c'était peut-être plutôt une question. C'est-à-dire la nuit du jazz, ce qui a pu être cité comme événement particulièrement important : quelle a été l'articulation avec l'armature même du Conservatoire qui est l'éducation artistique, l'éducation musicale et l'enseignement ? J'ai du coup une seconde remarque concernant le rayonnement du Conservatoire qui me semble être quelque chose d'important, car finalement cette grande bâtisse, je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup de marseillais qui y soient réellement entrés. Je pense que ces événements-là sont importants pour le Conservatoire. J'ai envie de souligner peut-être que c'est important que le rayonnement se fasse aussi au travers de ce que proposent et ce que construisent les enseignants eux-mêmes même en terme de manifestations de concerts, parce-que, pour avoir eu l'occasion d'en voir, c'est souvent d'une très grande qualité et cela mérite aussi de participer pleinement au rayonnement du Conservatoire. Parce-que le rayonnement, ce sont les événements, les partenariats, c'est absolument évident, et je pense que cela ne sera jamais remis en cause, mais c'est aussi la qualité des enseignements qui y sont dispensés et cette qualité, quelque part, on la découvre au moment des concerts des classes elles-mêmes, quitte à ce que ce soit des concerts avec d'autres intervenants, d'autres acteurs culturels du territoire. Cela me semble important, et cela m'intéressait de vous entendre là-dessus.

Et une remarque juste sur les Beaux-Arts : j'ai eu l'occasion de voir le résultat du concours Mini Maousse puisque j'avais eu le plaisir d'aller voir les projets à la Villa Gaby. Je tiens à souligner la qualité du travail des étudiants, et cela ne m'étonne pas que vous ayez eu des lauréats car c'était vraiment du très très beau travail absolument remarquable.

J'ai une dernière remarque, je suis désolée de tenir un peu la parole, vous aviez évoqué la vigilance de tous les instants par rapport à l'état du Conservatoire, j'ai un peu l'impression de radoter, je suis désolée, mais bientôt il y aura un renouvellement du Conseil d'administration, mais je lève simplement les yeux et je constate l'état de la salle Magaud, je crois que sur ce Conservatoire, il y a quand même un vrai problème, un vrai problème d'état du bâtiment. Je pense qu'il y a ce qui relève de la petite maintenance, et nous savons que ce n'est pas facile, on le sait aussi dans notre école Pierre que nous partageons il faut tout le temps intervenir en petite maintenance et entretien et puis il y a aussi l'état général du bâtiment qui relève là du gros entretien et voire de l'investissement. C'est un bâtiment qui est exceptionnel, c'est à la fois un outil de travail et je pense que la vigilance, et encore une fois je salue cette vigilance. Ma question est : concrètement est ce que dans les programmes d'investissement il y a quelque chose de prévu pour ce Conservatoire à la fois en terme d'entretien courant et en terme d'investissement ?

R. IMBERT : Merci beaucoup. Je vais répondre à la remarque du Président de l'association des parents d'élèves du Conservatoire que je remercie pour sa présence. C'est très important d'avoir ces échanges et ces retours-là. Ce qui a été évoqué fait partie du rapport d'activités que nous ferons pour 2022 en étant bien vigilants sur ces choses-là.

Cela fait l'objet du rajout suite à la remarque très pertinente de nos représentants du corps enseignant de mettre plus en avant dans le cadre du rapport d'activités l'implication des élèves et des professeurs dans le cadre de ces partenariats dans une année complexe de ce point de vue-là puisque beaucoup de choses pouvaient être faites par les partenaires, et que nous en interne ne pouvions pas faire. On ne va pas revenir sur les décrets et la façon de gérer ces choses-là. Nous avons cette année l'objectif de retrouver une pleine activité et une relation totale et pérenne entre l'activité pédagogique et les projets, les deux étant évidemment essentiels. Notre cœur de mission c'est la pédagogie évidemment mais c'est le résultat et la relation au corps culturel marseillais, régional, qui est lui aussi très important. Dans le cadre de ce rajout, j'ai rappelé effectivement que l'on avait réussi à faire au mois de juillet Mars en

Baroque ce qui pouvait paraître un peu paradoxal mais pour les raisons vous le savez que nous avons dû déplacer cette activité qui est très importante, qui est le prélude que le Conservatoire organise avec les enseignants et les élèves pendant plus de 2 semaines avant le festival Mars en Baroque qui est quand même l'évènement de musique ancienne, musique baroque, le plus important à cette activité-là. Et pour prendre le simple fait de la nuit du jazz, la nuit du jazz c'est près de 40 élèves et une dizaine de professeurs qui ont participé, et sur France Musique, il n'y a eu autant d'élèves et de professeurs du Conservatoire de Marseille présents sur une radio nationale, voire internationale puisque France Musique a la chance d'être écoutée dans le monde entier grâce au streaming. Donc voilà, c'est des oublis. D'ailleurs, on espère vivement renouveler l'opération. Vous voyez des affiches de Musique et Cinéma qui sont là. Nous sommes en salle Magaud car ils sont dans la salle Boisselot sur la Masterclass annuelle de composition à l'image avec de très grand invités et des élèves qui viennent du monde entier et dont profitent nos élèves de création et notamment Pierre-Adrien CHARPY que vous citiez tout à l'heure. D'ailleurs les élèves de Pierre-Adrien CHARPY profitent pleinement de la présence Musique et Cinéma. Comme le souvenir de nos orchestres et élèves qui ont participé pour la première fois à la présentation du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, dans cette salle même, il y a un mois, avec près d'une centaine d'élèves et une dizaine de professeurs qui ont participé. Le Festival d'Aix au Conservatoire de Marseille, cela peut être presque un espoir sur les conflits actuels d'exemplarité de mission diplomatique, si j'ose dire, quelque chose qui était inenvisageable de ce point de vue-là il y a encore peu de temps. Je le dis et je l'ai dit tout à l'heure, et je le redis la vigilance que l'on doit avoir vis-à-vis du patrimoine est capitale. Du reste, moi-même je suis heureux dans le cadre de l'été marseillais de faire les visites de cet endroit et très fier à la fois de montrer ce patrimoine très important que l'on va aussi mettre en avant avec les autres patrimoines espérons-le de la Ville. Nous avons des rendez-vous très réguliers avec Anne MEDARD pour le Palais Longchamps et le Muséum d'Histoire naturelle, et montrer aussi ce qu'il reste à faire pour le mettre en valeur. Aucun problème là-dessus. Je rappelle que cette salle, il y a trois ans, était interdite à la visite, et nous sommes très heureux de pouvoir la montrer en l'état, et aussi de pouvoir l'utiliser.

P. OUDART : Merci Raphaël. Avant de céder la parole à notre Président et l'Elu de la Culture de la Ville de Marseille sur les questions de patrimoine. Il y a bien évidemment les interventions lourdes qui ne relèvent pas de l'établissement qui n'est pas propriétaire mais un des axes du budget prévisionnel 2022 que nous vous proposerons tout à l'heure c'est en investissement et en fonctionnement du point de vue comptable, c'est de privilégier tout ce qui facilite et améliore la qualité de vie au travail dans les établissements. On voit que c'est délabré, mais, en fait, ce délabrement est moins exaspérant au quotidien que des ampoules qui manquent que des canalisations qui sont bouchées, que l'absence d'eau chaude dans les lavabos, etc. Et donc nous allons essayer de palier toutes ces difficultés, en tous cas mieux palier ces difficultés de deux façons, d'abord en procédant, autant que faire se peut, ça semble simple à dire mais c'est plus compliqué, à la création d'un service technique de proximité pour le Conservatoire, c'est-à-dire Carli et les deux annexes et aussi par la passation d'un marché multi-technique avec une entreprise pour des interventions sur des spécialités qui de toute façon ne pourraient pas nécessairement être pourvues par les équipes.

Et bien sûr, cette qualité de vie au travail cela passe aussi par les instruments, par les équipements aux Beaux-Arts, le renouvellement d'équipements, un plan pluriannuel d'investissement, et c'est d'ailleurs pour cela que l'on crée d'une certaine façon une section d'investissement, une enveloppe d'investissement pour Carli puisque dans la dotation de la Ville lorsque que l'établissement a été élargi, nous n'avons pas reçu de dotation d'investissement, et tout ce que nous avons pu faire en investissement au Conservatoire en 2021, nous l'avons fait sur l'amortissement des Beaux-Arts.

I.LINDER-GAILLARD : Merci, je voulais juste commenter la remarque qui est importante sur la pertinence des partenariats. Deux exemples pour souligner ces pertinences que nous avons déjà citées :
- avec Mini Maousse : il s'agit du vernissage des projets Lauréats du Mini Maousse édition n° 8 à la Cité de l'architecture et du Patrimoine à Paris demain soir. C'est un concours où les étudiants, en design et en architecture peuvent proposer des projets selon les thèmes de chaque édition et là il s'agissait de sortes

de bâtis flottants de survie qui seraient nécessaires en raison de la crise climatique et il se trouve qu'à l'école nous avons eu des projets lauréats alors qu'il y avait des centaines de projets proposés, des lauréats, des coups de cœur, donc l'école est vraiment à l'honneur à cette exposition inaugurée à Paris demain soir ;

- avec MIRAMAR aussi : le but est de se rencontrer, non seulement pour se connaître entre écoles mais vraiment pour pouvoir placer nos jeunes diplômés. Nous travaillons non seulement avec les écoles mais avec des opérateurs qui sont des structures qui vont pouvoir accueillir ces jeunes en résidences pour monter des projets. Il y a un objectif de professionnalisation très important dans les rencontres avec plusieurs pays, j'ai déjà cité le Maroc, l'Italie, mais on peut parler de la Grèce, de la Chine, de l'Algérie, de l'Égypte, etc. Tous ces différents pays vont être représentés déjà à cette première rencontre et on va tisser aussi un lien très fort avec le territoire marseillais, en travaillant avec Dos Mares, Frame, Br....., avec Lou COLOMBANI, avec nous aujourd'hui, membre du Conseil d'administration, qui fait partie de ce travail, il y a Limba De..... Ce sont aussi des partenaires qui s'inscrivent sur le long terme, et de manière multiple Sylvain était à avec un groupe d'étudiants, pour un workshop. Ce sont des choses qui s'inscrivent, nous l'espérons sur le long terme.

T. BOCCAMAIELLO : Je rebondis aux propos de Monsieur OUDART que je remercie de me tendre une perche concernant la réfection du bâtiment, ce sont les toilettes : c'est basement matériel mais pour nos tous petits, parfois cela pose des problèmes. Il y en a suffisamment, mais de temps en temps il y en a qui ne sont plus en état, avec des problèmes de portes qui s'ouvrent mal et lorsque l'on a 7 ans et que l'on se retient, cela pose problème. Voilà, on peut aussi prévoir une amélioration de côté-là pour le confort de nos enfants.

PRESIDENT : Voter le rapport d'activités ne signifie pas clore le dossier car nous aurons l'occasion avec les points suivants de l'ordre du jour, et je pense d'ailleurs au point immédiatement après relatif sur la motion sur lequel je vais proposer au Conseil d'administration d'échanger sur la situation. Je vais saluer tout d'abord l'engagement de toutes et de tous, l'équipe de direction, le personnel enseignant et non enseignant car ce rapport d'activités est le reflet de tout cet engagement dans des conditions difficiles, crise sanitaire, crise sociale, crise économique. En 2021, il y n'y avait pas encore la guerre en Ukraine mais il y avait un état psychologique quand même suffisamment anxiogène et compliqué et surtout, même si l'on a peu de recul encore, je veux souligner l'utilité et l'efficacité de la création de cet EPCC par rapport à deux services municipaux dégradés dans le passé. Il faudra donner encore plus de lisibilité à ce que signifient une Ecole des Beaux-Arts et un Conservatoire, et toutes ces missions, car aujourd'hui nous sommes dans une société de communication. Je ne suis pas pour les chiffres, les chiffres cachent parfois la profondeur même des missions, ou les résultats des missions qui sont confiées et puis nous en sommes au tout début de cet établissement avec des choses à corriger. Je ne rentre pas dans le détail de ce qui est à corriger car j'y reviendrai tout à l'heure sur la motion. Juste un mot sur le patrimoine.

Je n'interviens pas simplement parce-que la ville a une responsabilité de compétence en matière de patrimoine en tant que propriétaire. Nous avons engagé depuis le début du mandat toute une réflexion d'abord pour repenser la ville, reconstruire la ville.

Reconstruire la ville cela signifie de redonner des capacités de développement à certains quartiers qui ont été abandonnés, redonner du dynamisme, gommer les inégalités, et il y en a pour des années, plus d'un mandat. Dans ce cadre-là, il y a toute une réflexion aussi sur le patrimoine, patrimoine historique, patrimoine culturel de Marseille, où effectivement on ne peut pas clamer à chaque fois, il y a 26 siècles d'histoire et ignorer pour construire le présent et l'avenir. Nous avons besoin de savoir où nous venons, et en même temps revaloriser, reconnaître tout ce patrimoine très riche mais qui mérite beaucoup plus d'attention.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement assez important et qui courra jusqu'à la fin du mandat en 2026. Et bien entendu, il y a des questions immédiates de sécurité et nous y sommes confrontés ici au Conservatoire. Et nous nous en occupons presque hebdomadairement, et c'est normal car il s'agit de questions de sécurité pour le personnel et pour les usagers de ces établissements. Mais il y a aussi une question de revalorisation, et se tient actuellement une conférence de presse en ce moment-même avec mes collègues Mathilde

CHABOCHE, en charge de l'urbanisme et Perrine PRIGENT en charge du patrimoine culturel, et sera annoncé un plan comme rarement la Ville de Marseille a connu, en termes de classement, de protection justement d'un certain nombre d'édifices. Il faut savoir que Marseille compte encore 111 édifices qui sont classables mais qui ne le sont pas, et donc nous allons vraiment accélérer grâce bien entendu à la bienveillance de l'Etat vis-à-vis de la Ville de Marseille. Je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de le dire ici, mais ma plus grande surprise, était un de mes premiers rendez-vous au début de ma délégation à la Culture, j'ai rencontré l'Architecte des Bâtiments de France qui me disait à ma grande surprise que le Palais du Pharo n'était pas classé, pas protégé, ainsi que Notre Dame de La Garde, et d'autres édifices emblématiques comme cela, ce qui n'est pas le cas ici. Et donc on travaille vraiment à cela, c'est-à-dire à la fois l'entretien au quotidien qui est une question de sécurité, consolider l'avenir, et en même temps travailler à une appropriation ou une réappropriation par les marseillaises et les marseillais de tout leur patrimoine culturel qui à Marseille est si riche.

Je mets aux voix ce rapport d'activités.
Qui est opposé, qui s'abstient ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 21 voix pour.

3) PROPOSITION DE MOTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX EPCC D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, AUX STATUTS DE LEURS ENSEIGNANT.E.S ET DE LEURS ETUDIANT.E.S - DELIB 3

La situation des établissements territoriaux d'enseignement artistique est issue d'une histoire longue. Ces établissements sont les grands oubliés des politiques culturelles depuis des décennies, se situant dans une sorte d'angle mort qui fait qu'ils n'apparaissent jamais comme une priorité, ni pour la culture, ni pour l'enseignement. Or, les conservatoires et les écoles d'art sont de puissants outils de démocratisation et de démocratie culturelles et les instruments potentiellement efficaces de l'exercice réel des droits culturels de chacune et de chacun.

Enseignant.e.s et étudiant.e.s sont directement impacté.e.s par l'absence de réformes statutaires qui doivent être mises en œuvre au niveau législatif et réglementaire.

Les PEA territoriaux ont aujourd'hui un statut équivalent à celui des professeurs certifiés. Les Assistants d'enseignement artistique territoriaux un statut moins avantageux que celui de professeur des écoles ;

Les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur culture territorial sont, sur plusieurs points, discriminés par rapport aux étudiant.e.s des établissements nationaux, notamment en ce qui concerne les droits d'inscriptions pour les boursières et les boursiers et la vie étudiante.

Observations :

PRESIDENT : Je vais laisser le soin à Pierre OUDART, de dire, de manière très synthétique, quel est le contenu.

P. OUDART : Merci Monsieur le Président. Les membres du Conseil d'administration qui étaient présents la dernière fois se souviennent d'une prise de parole des enseignants, notamment des enseignants des Beaux-Arts qui soulignaient que leur statut de professeurs d'enseignement artistique n'était pas en adéquation avec leurs missions d'enseignants-chercheurs, et très loin d'ailleurs de leurs missions. Et la proposition qui avait été faite à ce moment-là c'était de faire une motion, de proposer au Conseil d'administration une motion, qui établisse les spécificités et les difficultés que les EPCC d'enseignement artistique rencontrent. Je dois dire d'ailleurs que nous sommes dans le bon tempo car de très nombreux Présidents de Conseils d'administration d'EPCC d'enseignement artistique, dont Jean-Marc COPPOLA, ont

signé une lettre commune à la Ministre de la Culture, pour dire, en gros, on ne peut plus rester comme ça !

(10h28 : arrivée de D. MESSARA)

La motion qui vous est présentée commence par un rapport que j'ai essayé de rédiger en montrant pourquoi nous sommes là, pourquoi l'Ecole d'art de Marseille est municipale, pourquoi les Conservatoires sont municipaux, pourquoi l'Ecole de Dijon est nationale ainsi que l'Ecole de Bourges, alors que l'Ecole de Besançon est municipale. Je ne vais pas refaire tout l'historique, vous le trouverez dans le rapport. Ce que j'ai essayé de montrer dans ce rapport c'est que nous sommes à la croisée de deux manquements en fait, de deux difficultés. D'une part l'Etat, qui continue d'écrire dans le projet de loi de finance que sa participation aux EPCC est de 14 %, vous pouvez le vérifier, c'est faux d'un point de vue factuel, des dotations aux EPCC qui n'ont pas bougé depuis 2008 en fonctionnement. Des statuts d'enseignants qui sont discutés, mis en débats, de missions d'inspection en missions d'inspection depuis plus d'une vingtaine d'années sans que rien ne fonctionne. Quand je dis Etat, ce n'est pas seulement le Ministère de la Culture, c'est tout l'Etat, y compris le Ministère chargé de la Fonction Publique Territoriale, puisque nous sommes dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale. A cela s'ajoutent des spécificités locales, qu'il y a eu au fur et mesure des lois territoriales, sans remonter aux plus anciennes, disons au moins depuis le 21^{ème} siècle, la loi Chevènement, puis la loi MAPTAM et la loi NOTRe, etc, un éclaircissement des compétences qui ont été données aux collectivités, avec une différenciation, de ce qui était l'objet de la loi Chevènement, de ce qui était d'intérêt communautaire, au sens de Communauté d'Agglomération et pas de Communauté de Communes. Et force est de constater que sur le territoire qui le nôtre, cet éclaircissement des compétences n'a jamais été effectué, ni pour le Conservatoire, ni pour l'Ecole des Beaux-Arts. Si nous faisons une comparaison avec d'autres territoires, là où les Ecoles supérieures d'art et de design vont mieux c'est lorsque les Métropoles ont pris en charge ce qui entre dans leurs compétences puisque la loi MAPTAM et la loi NOTRe donnent compétence aux Métropoles sur l'enseignement supérieur, sur le soutien de l'enseignement supérieur. Là où les Ecoles d'art et les Conservatoires vont mieux c'est quand les Régions interviennent dans les Ecoles supérieures d'art, ce qui est le cas dans beaucoup de régions, mais ce n'est pas le cas dans la Région Sud qui intervient sur l'enseignement supérieur du spectacle vivant mais pas sur l'Enseignement supérieur des arts plastiques et du design. Là où les Conservatoires à Rayonnement Régional ont plus de moyens, c'est quand le schéma départemental des enseignements artistiques a été voté, et là nous sommes sur une loi de décentralisation, qui portait le nom, l'Acte II de la décentralisation, née en 2006, c'est la loi Raffarin. Et dans les Bouches-du-Rhône, le schéma départemental des enseignements artistiques n'a jamais été voté et donc toute cette mécanique territoriale autour des enseignements artistiques, puisque je le rappelle les enseignements artistiques ce n'est pas la compétence culture générale comme on soutient les théâtres ou les centres d'art mais une compétence décentralisée du code de l'éducation, donc les enseignements artistiques devraient presque figurer dans le champ de l'éducatif et non dans le champ uniquement culturel. La Ville de Marseille est restée seule avec ses établissements, avec l'Etat qui s'est massivement désengagé des Conservatoires dans les années 2000 avant de revenir sur la pointe des pieds et de façon très parcimonieuse. Et donc je le disais tout à l'heure, avec des contributions sur l'enseignement supérieur qui n'ont jamais bougé depuis 20 ans, la Ville de Marseille est restée seule avec ses établissements. Donc structurelle et conjoncturelle, nationale et locale, ce qui fait que la motion s'articule autour de 3 chantiers que le Président propose au Conseil d'administration de signaler à la bonne volonté de la Ministre de la Culture ou de la personne qui lui succèdera.

La question du statut des enseignants qui ont vu depuis les années 2000 leur statut de professeurs d'enseignement artistique territoriaux décrochés par rapport au statut des professeurs d'enseignement artistique nationaux qui ont vu eux-mêmes leur statut décroché par rapport à celui des enseignants en architecture qui sont encore très loin eux-aussi du statut qui vient d'être rénové des universités ! Donc nos collègues PEA territoriaux et AEA territoriaux sont tout en bas du classement tant au niveau des grilles indiciaires que des obligations de service.

Les étudiants : quand les gouvernements, et je dois dire des gouvernements successifs déclarent que les étudiants sont une priorité, ce ne sont jamais les étudiants en art, ni les étudiants en musique et en danse

et en théâtre, et du coup il y a une rupture flagrante de l'égalité, de traitement des étudiants d'enseignement supérieur qui payent la CVEC, qui ont droit aux bourses sur critères sociaux, etc. Avec d'une part, de la même façon, il y a décrochage par rapport aux étudiants scolarisés dans des Ecoles nationales, d'autre part décrochage de l'ensemble des étudiants du Ministère de la Culture par rapport aux étudiants d'université.

Vous avez donc les enseignants, les compétences territoriales, il faudrait peut-être que l'Etat fasse appliquer les lois de la République partout sur le territoire. Les enseignants, les étudiants, telle est la motion qui vous est présentée ce matin.

PRESIDENT : Merci Pierre pour cette présentation, est-ce qu'il y a des interventions ? Je rajouterai juste que je propose cette motion pour valoriser la démarche que j'ai déjà engagée avec 42 autres établissements en France puisque nous avons écrit à Madame la Ministre de la Culture, le 23 mars dernier pour une demande de concertation nationale sur le financement de l'avenir des EPCC en charge de l'Enseignement supérieur public en art et en design. Ce que je trouve intéressant surtout pour mes collègues élus, je trouve que dans ces 4 pages d'explications de la motion, tout est résumé sur l'historique, où nous en sommes, quelles sont les distorsions, les inégalités, ce qu'il faut corriger. Et je peux vous dire bien entendu que cela ne s'arrêtera pas à une demande de concertation. Nous allons tout faire, et évidemment un travail en direction de l'Etat, il y a des inégalités sur lesquelles nous nous sommes déjà entretenus avec la DRAC qui a une oreille attentive. Lorsque je vois les inégalités entre le Conservatoire d'Aix-en-Provence et le Conservatoire de Marseille. Il y a cette anomalie de la Métropole qui ne participe pas au soutien financier de l'établissement prétextant qu'elle n'a pas de compétence « Culture » or c'est par rapport à la compétence d'enseignement supérieur et non pas de la culture qu'un cofinancement de la Métropole se justifie. Quant au Département et à la Région cela fait partie des sujets, des chantiers que nous aborderons aussi, parce-que, comme cela a été souligné, 80 % des moyens de l'établissement repose sur la Ville de Marseille qui est aussi engagée sur d'autres priorités et qui pour certains de mes collègues se posent la question mais autant d'argent sur cet établissement, à quoi ça sert ? Est-ce tout à fait légitime que la Ville mette tant d'argent public ? Donc on explique, on fait beaucoup de pédagogie, et il y a des rencontres régulières. Cela dit, ce n'est pas normal que tout repose seulement sur la Ville de Marseille, compte tenu de son rayonnement pour les missions, pour les personnels enseignants, non enseignants et les étudiants qui eux-aussi vivent cette distorsion, cette inégalité de traitement. Donc on se projette dans l'acte II de l'INSEAMM !

Y-a-t-il des oppositions à cette motion ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté, à 20 voix pour et 2 abstentions

PRESIDENT : Merci pour cette quasi-unanimité, je peux comprendre les positions.

A.MAZZEO : Représentant le Préfet des Bouches-du-Rhône, je ne prendrai pas part au vote au nom du principe de la neutralité de l'Etat.

H. CORSET MAILLARD : Juste une question. A Aix-en-Provence, le Conservatoire est du coup partiellement financé par la Métropole alors que le Conservatoire de Marseille ne l'est pas. C'est cela qu'il faut comprendre ?

Mon autre question, est l'implication de la Métropole, cela serait intéressant de voir d'où viennent les usagers du Conservatoire par exemple, parce-qu'en réalité, ils ne viennent pas que de Marseille, ils viennent de toute la Métropole, donc cela serait peut-être pertinent de montrer cela à la Métropole aussi. Est-ce que c'est de l'éducation artistique ?

R. IMBERT : Conservatoire à Rayonnement Régional, Régional !

H. CORSET MAILLARD : A minima la Métropole !

PRESIDENT : Je ne revendique pas de le rebaptiser à rayonnement municipal ! Merci pour votre engagement, votre soutien.

4) PRÉSENTATION DU PROJET D'ATELIERS DE LUMINY - INFO 4 (à noter : la présentation a été effectuée en décalage par rapport à l'ordre du jour)

En septembre 2023, l'école nationale supérieure d'architecture (ENSA-M) quittera les 7000 m² de locaux qu'elle occupe à Luminy et qui appartiennent à la Ville de Marseille. Il est proposé d'y installer *Les Ateliers de Luminy*, projet participatif et collectif qui s'articule autour de deux axes principaux :

- L'insertion professionnelle et la formation professionnelle interdisciplinaire des jeunes artistes et, plus largement, des acteurs intervenant dans le secteur artistique et culturelle ;
- Les relations de l'art avec la nature, la biodiversité, l'écologie critique dans le souci de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.

C'est un projet temporaire qui a vocation à se modifier en fonction des priorités institutionnelles de ses partenaires, de la politique artistique et culturelle de la Ville, de l'État et des autres collectivités, de l'émergence ou non d'un projet d'occupation pérenne pour ces locaux.

Plusieurs partenaires s'unissent pour créer, gérer et développer *Les Ateliers de Luminy*, dédiés à la jeune création pluridisciplinaire et interdisciplinaire et à sa rencontre avec les publics.

Membres presentis en date du 19 janvier 2022

- La Ville de Marseille, propriétaire des lieux ;
- L'EPCC INSEAMM ;
- Aix-Marseille-Université AMU ;
- Le Parc national des Calanques (EPA national) ;
- FRAEME (association de production et de diffusion de l'art contemporain) ;
- Le FRAC ;
- L'École nationale de danse ;
- La Cité de la musique ;
- ...

Observations :

P. OUDART : Je dirais que c'est le projet d'un projet, ou l'avant-projet de l'avant-projet ! Comme vous le savez, l'Ecole d'architecture qui est à Luminy va déménager pour la Porte d'Aix et les locaux de l'Ecole d'architecture font partie de l'ensemble construit par René EGGER (+ 2 extensions dans l'Ecole d'architecture), des locaux qui appartiennent à la Ville de Marseille et ce que l'on propose à la Ville de Marseille c'est un projet sur ces locaux qui aurait comme caractéristiques d'une part le fait que ce soit un projet pluridisciplinaire, cela va de soi pour un établissement comme l'INSEAMM. Un projet en partenariat, il ne s'agit pas que ce soit l'INSEAMM qui prenne ces locaux et s'étendent sur 9 000 m² supplémentaires mais un projet avec des partenaires. Alors, parmi les partenaires avec qui nous discutons, il y a en premier lieu le Parc national des Calanques, qui n'a pas dans cette région-là du parc, de lieu pour la médiation, l'interprétation ou même de Maison du Parc autour de la Biodiversité, etc.

On parle avec bien sûr, Yes we camp, qui a Coco Velten en centre ville mais qui conduit aussi Buropolis dans le 9^{ème} arrondissement vers Dromel, opération d'urbanisme temporaire qui va s'arrêter bientôt, et

donc on discute bien évidemment avec la Fédération des Artistes Marseillais, la FAM qui est aux premières loges dans la recherche de solutions de locaux pour travailler et pour se déployer.

Bien sûr on discute, et cela a été un des premiers partenaires avec Fraeme qui est une association installée à la Friche de la Belle de Mai, qui organise notamment le Salon Art-O-Rama chaque année, mais beaucoup d'expositions mais aussi qui est un des acteurs de la formation dans le champ de la médiation notamment. Et nous avons bien d'autres partenaires comme le FRAC, on parle avec Lou Colombani aussi, et pas seulement parce-qu'elle est membre de notre Conseil d'administration. On essaie de définir quels sont les besoins, quelle serait la faisabilité économique d'une opération temporaire, mais de toute façon nous sommes tous temporaires sur cette terre, à Luminy. L'ADN du projet, c'est comment on prolonge les formations artistiques pour favoriser, renforcer l'insertion professionnelle des artistes. Je savais que j'oubliais un partenaire essentiel, c'est l'AMU, et notamment, le département des arts d'Aix-Marseille Université. Donc nous avons ici un lieu qui serait assez unique en France autour de la formation professionnelle tout au long de la vie des artistes et des artistes en relation avec la biodiversité, et des artistes avec le territoire et la société. Et nous y travaillons avec ferveur.

S. DELENEUVILLE : Est-ce que l'on a le document qui est passé à l'écran ? car ne je ne le trouve pas. Comment s'appelle-t-il ?

P. CAMPOS : INFO 4.

H. CORSET MAILLARD : Merci pour ces informations. Je trouve que c'est très important et intéressant de voir que c'est l'INSEAMM, du coup, qui prend la main pour imaginer l'avenir et l'occupation de ces locaux. Je ne peux que m'en réjouir et féliciter l'équipe de l'INSEAMM pour ces initiatives qui j'espère seront portées par les différents partenaires de ce projet dont la Ville.

PRESIDENT : Merci beaucoup pour vos propos.

P. OUDART : Juste Monsieur le Président pour remercier Hélène. Ce sont des remerciements croisés. Remercier H. CORSET MAILLARD pour son hospitalité, car à chaque fois que nous lui demandons si nous pouvons visiter et faire les agents immobiliers, elle répond toujours présente avec ses équipes. Merci beaucoup.

PRESIDENT : En tous cas c'est une réflexion à laquelle la Ville est très attentive pas simplement parce-qu'elle est propriétaire mais parce-que cela correspond à tout un pôle qu'il faut conserver, développer. Je sais que pour certains il y a quelques réticences du fait de l'éloignement, mais lorsque l'on voit le cadre dans lequel le personnel et les étudiants travaillent, tout est dit.

Merci pour cette réflexion bien utile dans une ville qui est très attractive, qui reste très attractive à la fois pour les étudiants et pour les artistes. Nous avons vraiment besoin de propositions comme celles-ci.

Cette présentation n'appelle pas de vote du Conseil d'administration.

P. CAMPOS : Le vote a eu lieu avant sur la subvention (DELIB 14).

P. OUDART : Si je reviens sur ce qui appelé au vote. On a proposé de mener à partir de l'IFAMM, parce-que c'est vrai que c'est vraiment l'IFAMM qui sera l'acteur, l'actrice, de ce projet en commençant à mener dès cet été des actions de préfiguration et notamment la Compagnie Vol plané dont parlait tout-à-l'heure Béatrice SIMONET.

5) COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021 - DELIB 5

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil d'Administration est amené à statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Observations :

R. DEVEY : Le compte de gestion est dressé par Monsieur le Comptable public que nous remercions pour sa présence à cette séance. Le compte de gestion est composé de plusieurs éléments :

- d'un bilan comptable,
- du compte de résultats,
- de l'exécution budgétaire,
- de la comptabilité endeuillée ,
- de la balance comptable.

La première délibération vise à autoriser Monsieur le Directeur Général à signer numériquement le compte de gestion proposé par Monsieur le Comptable public sur le portail de la Direction des Finances Publiques.

PRESIDENT : Y-a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

6) COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021 - DELIB 6

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérés dans les mêmes formes. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public.

Il permet d'arrêter les résultats définitifs à la clôture en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le Conseil d'Administration arrête ainsi les comptes pour l'année 2021 :

I/ POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL RÉSULTAT DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT (a) : **17 736 809.08 €**
 TOTAL RÉSULTAT RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT (b) : **20 207 704.02 €**
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT (b) RECETTES – (a) DÉPENSES : 2 470 894.94 € (Excédent)

II/ POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

TOTAL RÉSULTAT DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT (c) : **222 850.07 €**
 TOTAL RÉSULTAT RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT (d) : **810 729.47 €**
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT (d) RECETTES – (c) DÉPENSES : + 587 879.40 € (Excédent)

III/ RÉSULTAT CLÔTURE :

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat global exercice (I + II) : | 3 058 774.34 € |
|--|-----------------------|

Observations :

R. DEVEY : Avez-vous des questions ou des remarques sur le sujet ?
Monsieur le Directeur Général doit être absent lors du vote de la présente délibération.

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

H. CORSET MAILLARD : J'ai regardé rapidement, mais j'ai cru voir en fait que les montants, les résultats excédentaires sont liés au report de l'année précédente. Est-ce que vous n'êtes pas inquiets pour l'année prochaine dans la mesure où le compte est excédentaire par ce qu'il y a eu un report du compte excédentaire de l'année d'avant ? En responsabilité je serais inquiète ?

R. DEVEY : Effectivement, sur les éléments budgétaires il est à noter un report du résultat 2020 sur l'exercice 2021 à hauteur de 3,6 millions d'euros. L'excédent s'explique partiellement par ce report de résultat. Mais il faut se projeter sur les éléments plus financiers qui font apparaître un excédent brut d'exploitation déficitaire sur la partie fonctionnement. Après analyse de ces éléments et prise en compte des notions de décalage, ce que l'on relève c'est qu'il y a d'abord les points positifs, absence de besoin de financement de la section d'investissement qui s'apparente à une gestion saine de l'établissement, une forte capacité d'autofinancement sur 2021 et une fois neutralisation de ces reports, nous arrivons à un excédent final de 2,7 millions d'euros. Notre analyse fait ressortir que cet excédent final n'est pas d'ordre structurel, mais bien conjoncturel, l'établissement n'étant pas encore à ce jour en ordre total de marche avec l'ensemble de ses ETP, des effectifs. Par ailleurs, les éléments de l'étude financière font effectivement ressortir un certain nombre de charges à caractère général, notamment sur la partie bâtiments, non encore supportée par l'INSEAMM à ce jour.

PRESIDENT : La réponse vous convient ?

H. CORSET-MAILLARD : Elle n'a pas à me convenir, si j'ai posé la question, c'est pour vous.

PRESIDENT : N'ayez pas d'inquiétude, nous allons examiner cela et travailler sur l'acte II dont je parlais avec la Ville sur une projection 2023, 2024, 2025.

Passons au point suivant.

Pierre peut revenir.

7) **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 - DELIB 7**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Cette délibération doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **2 470 894.94 €**.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | -1 026 441,73 |
| B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) | 3 497 336,67 |
| C Résultat à affecter (= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)) | 2 470 894,94 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 509 326,30 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | -1 440,90 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0,00 |
| AFFECTATION = C. = G. + H. | 2 470 894,94 |
| 1) Affectation en réserves R1088 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 757 083,40 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 1 713 811,54 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Digne, emprunt, 0,00, subvention, 0,00 ou autofinancement, 0,00
 (2) Éventuellement, pour le part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de recettes des résultats.
 (4) ÉF 04-044, 011 y a été affecté.

Observations :

Présentation par Raphaël DEVEY.

PRESIDENT : Y-a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

V. ROBINOT : Les 757 000 euros qui seront une affectation en réserve en investissement, est-ce que les investissements sont déjà prévus ?

P. OUDART : C'est ce que je disais tout à l'heure en préambule, cela nous permet de doter le Conservatoire d'une ligne d'investissement, puisqu'il n'y avait pas de dotation d'investissement lorsque l'établissement a été créé. De pouvoir passer ce marché et de pouvoir mener un certain nombre d'investissements visant à améliorer le quotidien mais aussi à, et on va le voir dans certaines délibérations, mener des investissements pour le Conservatoire liés aux instruments notamment.

Le plan d'investissement est plus précis aujourd'hui sur le périmètre des Beaux-Arts puisque l'ensemble des services des Beaux-Arts a été sollicité pour savoir ce qui était nécessaire, il y a trois sections :

- le remplacement de ce qui est devenu obsolète,
- l'amélioration de ce qui existe déjà,
- de nouveaux investissements structurants.

Et ce sera la même typologie du plan pluriannuel d'investissement qui sera effectuée pour le Conservatoire.

8) LIGNE DE TRESORERIE - DELIB 8

Pour financer un découvert provisoire et éviter un risque de rupture de paiement, l'INSEAMM envisage d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

La ligne de trésorerie est un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et rapidement. Dans la limite d'un plafond fixé conventionnellement, l'emprunteur peut tirer des fonds à la période et à la fréquence choisies. Il est proposé au Conseil d'Administration de souscrire une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 2 millions d'euros maximum sur l'exercice 2022 avec l'organisme bancaire qui aura produit la meilleure offre à l'issue de la consultation ou de la mise en concurrence tel que prévu par le code de la commande publique.

Observations :

PRESIDENT : Ouverture d'une ligne de trésorerie qui était déjà ouverte d'ailleurs, mais qui n'a jamais été utilisée c'est cela ? Et on passerait de 1 à 2 millions.

P. OUDART : On prend une ligne de crédit dans un établissement bancaire qui est la Banque Populaire qui permettrait de palier un défaut de trésorerie éventuel. Plusieurs fois, dans la gestion de l'établissement des Beaux-Arts, il y a eu à quelques jours près une inquiétude de ne pas pouvoir payer les salaires. Et fort heureusement, nous n'avons jamais eu besoin de le faire. C'est une sécurité.

PRESIDENT : Y-a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

PRESIDENT : Point suivant, je pense que nous allons pouvoir accélérer, si vous avez des questions ou des observations, il n'y a pas de problème bien sûr, mais bon nombre de sujets ont été examinés aussi en Comité Technique.

9) **DÉPLACEMENTS - DELIB 9**

Par délibération du 16 Décembre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé les conditions de prise en charges des frais de déplacement des agents de l'établissement (frais de transport, frais d'hébergement, frais de restauration).

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont autorisés, dans l'intérêt du service et pour tenir compte de situations particulières, à déroger par voie de délibération à certains points de ces textes de références. Ces règles dérogatoires sont fixées pour une durée limitée, et ne peuvent, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent.

Afin d'éviter d'avoir à supporter une charge financière trop importante, des avances sur frais peuvent être consenties aux personnes qui en font la demande écrite sous forme d'un devis détaillant l'ensemble des frais générés par la mission (Nuitée, Repas, Transport et frais annexes). Ces avances sont réservées aux déplacements supérieurs à 5 jours et/ou exposant la personne à des avances de frais supérieures à 150 euros. Elles correspondent à 75% des sommes présumées dues à l'issue du déplacement.

Le remboursement des frais se fait aux frais réels, dans la limite des montants forfaitaires définis par décret. Aucun remboursement ne sera pris en charge sans justificatif.

Observations :

PRESIDENT : C'est un rapport qui vise à rétablir de la justice sociale pour les vacataires, revalorisation, extension et rehaussement de plafonds, donc qui seront des sujets réglementaires.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? des interventions ? Je vous propose de le mettre aux voix.

Des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

10) TARIFS – DELIB 10

L'établissement est soucieux d'offrir à ses étudiants et à ses adhérents des enseignements d'excellence avec des intervenants de grande renommée, des installations modernisées et des services constamment améliorés et accrus mais également d'en développer l'accessibilité aux plus démunis.

Les évolutions des tarifs portent sur :

- Ajouts tarifs matériaux et fongibles pour les Beaux-Arts ;
- Précision sur la préparation Cambridge ;
- Exonération complète des frais de scolarité pour les élèves extérieurs du pupitre DEMOS ;
- Exonération des frais d'édition pour les élèves-stagiaires du CFPI.

Observations :

PRESIDENT : Il n'y a pas de grand changement. Là aussi, est-ce qu'il y a des questions ? des oppositions, des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

11) TRANSFERT SUBVENTION REGION INSTRUMENTS - DELIB 11

Les statuts de l'EPCC ont été modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2020, avec notamment pour conséquence l'intégration au sein de l'EPCC du Conservatoire à Rayonnement Régional de Marseille Pierre Barbizet.

L'INSEAMM souhaite élargir son parc d'équipement dédié à l'enseignement pédagogique et à la production. Cette volonté se manifeste notamment pour le Conservatoire, avec l'ambition de développer un instrumentarium.

Le projet consiste donc à procéder à l'acquisition de deux clavecins et d'un orgue positif, pour des montants respectifs de 77 760 € TCC et 38 280 € TTC. Ce type d'opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la Région.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

| Projet Instrumentarium | Financement Région | Autofinancement INSEAMM | Total opération |
|-----------------------------------|--------------------|----------------------------|-----------------|
| Acquisition 2 clavecins | 38 800.00 € | 38 960.00 € | 77 760.00 € |
| Acquisition 1 Orgue positif | 11 100.00 € | 27 180.00 € | 38 280.00 € |
| TOTAL | 49 900.00 € | 66 140.00 € | 116 040.00 € |

Observations :

PRESIDENT : Il y a des chances que cela aboutisse. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

V. ROBINOT : Nous nous félicitons et nous saluons la perspective de tous ces achats dont l'établissement a besoin et ce sont des achats attendus depuis longtemps. Je reviendrai plus tard sur des détails dans cette perspective.

A. MAZZEO : Existe-t-il un diagnostic de l'ensemble des équipements et notamment des équipements de musique ? Si vous avez réalisé un inventaire et, comme l'a dit Monsieur OUDART, ne serait-il pas judicieux et envisageable de construire un plan pluriannuel de remplacement des équipements vétustes, plutôt que de le faire au coup par coup.

N. JOURNOT : Une très large partie des équipements et des instruments du Conservatoire est vétuste. Par contre, nous entretenons, nous mettons beaucoup de crédits dans l'entretien des instruments ce qui fait que nous les faisons durer mais par exemple une très large partie du parc de pianos est très ancienne.

Oui ce serait une possibilité d'envisager du remplacement par tranche de manière régulière.

Il n'y a pas de diagnostic général pour l'instant du parc mais par exemple presque tous les pianos quart de queue sauf les 8 que nous avons achetés et qui sont récents, ont plus de trente ans. Pour des pianos de Conservatoire, c'est considérable mais ils ont tous bénéficié d'un entretien en profondeur, et ils en bénéficieront à nouveau progressivement. Nous devons justement remettre en place un plan d'entretien des pianos.

On part d'une situation qui, je me souviens il y a 18 ans on m'a proposé la même chose, mais pendant 18 ans cela n'a pas été le cas et nous n'avons pratiquement pas pu renouvelé des éléments du Parc ou alors de toutes petites choses. Voilà où en est la situation, on part de très très loin.

Néanmoins, je souhaiterais préciser une chose sur les délibérations que l'on va proposer, il y a tout de même, ce n'est pas vraiment du coup par coup, de belles opportunités, notamment en matière de cofinancement. Donc on va commencer par cela pour ne pas perdre les cofinancements qui avaient été votés puis les marchés ont été retardés pour différentes raisons et notamment le fait que l'on change de statut on n'a pas pu travailler dessus et les marchés ont été transférés, etc. Et donc, nous commençons par cela, mais bien entendu il nous faut aller plus loin sur la visibilité en investissement. Nous sommes d'accord là-dessus.

PRESIDENT : Merci pour ces explications. Qui est opposé à cette délibération ? qui s'abstient ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

12) TRANSFERT SUBVENTION DEPARTEMENT INSTRUMENTS - DELIB 12

Les statuts de l'EPCC ont été modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2020, avec notamment pour conséquence l'intégration au sein de l'EPCC du Conservatoire à Rayonnement Régional de Marseille Pierre Barbizet.

L'INSEAMM souhaite élargir son parc d'équipement dédiés à l'enseignement pédagogique et à la production. Cette volonté se manifeste notamment pour le Conservatoire, avec l'ambition de développer son équipement.

Le projet vise l'acquisition d'un piano grand concert d'un montant de 160 800 € TTC. Ce type d'opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

| Projet Instrumentarium | Financement CD 13 | Autofinancement INSEAMM | Total opération |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|
| Acquisition 1 piano grand concert | 107 200.00 € | 53 600.00 € | 160 800.00 € |

| | | | |
|-------|--------------|-------------|--------------|
| TOTAL | 107 200.00 € | 53 600.00 € | 160 800.00 € |
|-------|--------------|-------------|--------------|

Observations :

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des questions ? interventions ? Qui est opposé ? Qui s'abstient ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

13) DEMANDE SUBVENTION CFPI (ÉTAT ET RÉGION) – DELIB 13

Le **Certificat de Formation de Plasticien Intervenant** mis en place au sein de l'école des Beaux-Arts depuis 2019, répond aux enjeux croisés. La formation propose un apprentissage à la création et au développement de projets artistiques à vocation éducative et sociale, dans différents milieux sociaux (milieu scolaire, périscolaire et socio-éducatif, de la santé et du loisir, de l'accueil et de l'hébergement, etc.) et entend, depuis 3 ans, développer une articulation forte entre théorie et pratique, en favorisant à la fois une posture de création et d'expérimentation artistique et une démarche de réflexion et d'ouverture aux diverses institutions sociales.

La Ville de Marseille et sa métropole attire de plus en plus de jeunes artistes issus des écoles d'art et de nombreuses initiatives collectives en témoignent (ateliers, galeries, tiers lieux).

La création du CFPI répond donc à des besoins identifiés sur le territoire permettant aux artistes de se doter de méthodologies et de connaissances qu'ils pourront déployer à travers leurs pratiques artistiques au sein de milieu socio-professionnels divers.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

| | Dépenses | | Recettes |
|---|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Charges directes affectées au projet | 60 000.00 € | Apport structures partenaires | 60 000.00 € |
| Prestations de services | 7 000.00 € | DRAC PACA | 30 000.00 € |
| Rémunération des intermédiaires et honoraires | 25 000.00 € | Région Sud | 30 000.00 € |
| Déplacements, Missions | 1 700.00 € | | |
| Achat de matériel | 7 300.00 € | | |
| Communication et publication | 4 000.00 € | | |
| Autres | 15 000.00 € | | |
| | Dépenses | | Recettes |
| Charges indirectes affectées au projet | 113 000.00 € | Autofinancement | 113 000.00 € |
| | | | |
| Rémunération des personnels | 113 000.00 € | INSEAMM | 113 000.00 € |
| TOTAL | 173 000.00 € | | 173 000.00 € |

Il est donc proposé, pour développer ce projet, de solliciter :

- L'aide du Conseil Régional PACA - Région Sud à hauteur de 30 000 euros

- L'aide de la DRAC – PACA à hauteur de 30 000 euros

Observations :

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

14) DEMANDE SUBVENTION PREFIGURATION ATELIERS DE LUMINY (ÉTAT ET RÉGION) – DELIB 14

Sous le nom d'*Ateliers de Luminy*, l'INSEAMM enclenche une réflexion en vue de développer, dans les prochaines années, un projet participatif et collectif dédié à la jeune création pluridisciplinaire et interdisciplinaire et à sa rencontre avec les publics. Le projet de préfiguration « *des Ateliers de Luminy* » s'inscrit au sein de trois thématiques :

- La formation professionnelle interdisciplinaire des jeunes artistes ;
- Les relations de l'art avec la nature, la biodiversité, l'écologie critique dans un souci de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- La relation artistes et populations, création et transmission.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

| | Dépenses | | Recettes |
|---|--------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Charges directes affectées au projet | 42 000.00 € | Apport structures partenaires | 42 000.00 € |
| Prestations de services | 3 000.00 € | DRAC PACA | 25 000.00 € |
| Rémunération des intermédiaires et honoraires | 9 700.00 € | Région Sud | 14 000.00 € |
| Déplacements, Missions | 500.00 € | | |
| Achat de matériel | 900.00 € | Cie Vol Plané | 3 000.00 € |
| Communication et publication | 5 000.00 € | | |
| Autres (bourses) | 20 000.00 € | | |
| Autres (coordination générale) | 2 900.00 € | | |
| Charges indirectes affectées au projet | 4 000.00 € | Autofinancement | 4 000.00 € |
| Rémunération des personnels | 4 000.00 € | INSEAMM | 4 000.00 € |
| TOTAL | 46 000.00 € | | 46 000.00 € |

Il est donc proposé, pour développer ce projet, de solliciter les aides :

- du Conseil Régional PACA - Région Sud à hauteur de 14 000 euros
- de la DRAC – PACA à hauteur de 25 000 euros

Observations :

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?
 Merci.

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

15) DEMANDE SUBVENTION PISOURD (DEPARTEMENT) – DELIB 15

Désignée en 2005 « site pilote » par le Ministère de la Culture, les Beaux-Arts de Marseille met en application des modalités particulières d'accompagnement et d'accueil d'étudiants sourds et malentendants. Ce programme dénommé *Pisourd* comprend des actions pédagogiques et des dispositifs spécifiques permettant l'accès des étudiants sourds aux études d'art et de design.

L'objectif général est de construire des pistes de réflexions artistiques, linguistiques et sociales, conditions véritables d'une mixité culturelle sourde et entendant. Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône se présente comme un acteur de soutien aux différentes actions de ce projet avec un financement à hauteur de 15 000 €.

Observations :

PRESIDENT : Il s'agit d'un plan de financement avec un apport des structures partenaires à hauteur de :

- 63 468,00 €, pour le Ministère de la Culture,
- 10 000,00 € pour la DRAC,
- 15 000,00 € pour le Département,
- et un autofinancement de 54 500,00 €.

C'est une fierté d'avoir ce programme PISOURD. J'ai participé à un congrès d'association des sourds et malentendants et c'est vrai que c'est une fierté d'avoir ce programme dans notre institut.

Est-ce qu'il y a des interventions ? des oppositions ? des abstentions ? C'est adopté je vous remercie.

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants à 22 voix pour.

16) BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – DELIB 16

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report.

Il permet ainsi, en premier lieu, d'intégrer au budget de l'exercice, adopté le 16 décembre dernier, les résultats et restes à réaliser de l'année 2020, tels qu'arrêtés en séance. En outre, il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Les prévisions initiales inscrites au budget primitif se sont modifiées comme suit après 3 mois d'exercice : Le Compte administratif, conformément aux termes de la délibération N°DELIB_06_FI_22_03_31_CPTE_ADM_2021, fait apparaître un excédent de fonctionnement de **2 470 894.94 €** et un solde d'exécution de la section d'investissement de **587 879.40 €**.

Conformément à la délibération d'affectation du résultat adoptée en séance, il propose de reporter la somme de 1 713 811.54 € (Résultat reporté en section de fonctionnement) en résultat de la section de fonctionnement et la somme de 757 083.40 € en financement de la section d'investissement.

Enfin, le solde d'exécution positif (**589 326.30 €**) est dans ce cadre employé à financer le solde des restes à réaliser de la section d'investissement.

Observations :

Présentation par Raphaël DEVEY (cf. délibération et annexes).

PRESIDENT : Y-a-t-il des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 22 voix pour.

(départs de Mme BATOUX et de M. CHALLANDE NEVORET)

17) **TABLEAU DES EMPLOIS – DELIB 17**

Il appartient au Conseil d'administration, après avis du Comité technique, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Le tableau des emplois (créations, modifications et suppression) est modifié au vu de :

- La nécessité de donner aux services les moyens humains pour mener à bien les missions de l'INSEAMM ;
- La nécessaire évolution de l'organisation des services de l'INSEAMM.

Les transformations de poste concernent des postes permanents :

- Transformation en vue d'un recrutement (Départ à la retraite) :
 - Transformation du poste d'enseignant en formation musicale CRR : AEA principal 1ère classe en AEA principal 2è classe ;
 - Transformation du poste d'enseignant en flute traversière CRR: AEA principal 1ère classe en AEA principal 2è classe ;
 - Transformation du poste d'enseignant en violoncelle CRR : PEA hors classe en AEA principal 2è classe ;
 - Agent d'accueil et de surveillance (Transformation du poste d'adjoint du patrimoine principal 1ere classe en adjoint du patrimoine).
- Transformation au vu de l'évolution des besoins des services :
 - Enseignant histoire de l'art transformé en professeur théoricien Beaux-Arts ;
 - Transformation du poste d'enseignant en volume BA: PEA hors classe en PEA classe normale : recrutement d'un enseignant performances/pratiques corporelles / écritures Beaux-Arts ;
 - Directrice de Projet IFAMM intègre le poste de coordinatrice de l'IFAMM (Transformation du poste d'attaché hors classe en attaché) ;

Aucune création de poste n'est envisagée.

Observations :

PRESIDENT : Cette délibération concerne le tableau des emplois, donc création, suppression et transformation de postes. Il n'y a pas de création mais seulement des transformations de postes pour nécessité de service ou de promotions. Cela a été examiné en Comité Technique mais si vous voulez intervenir, je vous donne volontiers la parole.

S. DELENEUVILLE : J'en profite pendant que nous parlons emplois pour savoir où en est l'organigramme qui est demandé en CA depuis plusieurs séances et qui a été demandé en CERVE et annoncé pour janvier février, non je confonds, excusez-moi, mais il s'agit aussi de quelque chose qui fait partie du dialogue social. Nous n'avons pas d'organigramme dans cette grosse machine qu'est devenue l'INSEAMM et nous avons vraiment du mal à savoir qui fait quoi tout simplement lorsque l'on a des questions, des demandes à formuler.

Et parallèlement à cela, nous n'avons pas été évalués en tant qu'agent, nous n'avons pas été évalués depuis trois ans, en tous cas pour ma part, et ces évaluations étaient annoncées en CA pour janvier février, et je ne sais pas si elles ont commencé. Je demande un peu où en est le dialogue social dans l'établissement. Et la demande d'organigramme, je suis un peu blasé en la faisant, mais c'est une demande qui est faite depuis plusieurs CA mais qui n'a pas abouti et qui continue de générer un étonnement assez grand de ma part. Qu'une boîte comme cela n'ait pas une grille pour savoir exactement qui fait quoi.
Merci.

P. OUDART : Comme cela a déjà été précisé plusieurs fois l'organigramme est en voie de finalisation très précise et chaque directrice ou directeur de l'établissement a été amené à faire des propositions de modification de l'organigramme, de l'organisation de son service. Vous avez vu les chiffres que j'ai montrés tout à l'heure, la croissance de l'établissement a fait que bien sûr il y a un certain nombre de choses qui doivent être modifiées, notamment au sein du périmètre des Beaux-Arts puisqu'auparavant les Beaux-Arts étaient un seul établissement pour l'EPCC. Inge qui vient d'arriver est en train de modifier l'organigramme des B.A. L'organigramme du Conservatoire est aussi en train d'être modifié mais tout cela est finalisé et sera présenté au prochain Comité Technique, et bien évidemment envoyé aux organisations syndicales et non pas aux représentants du personnel du Conseil d'administration, Sylvain, aux organisations syndicales en premier lieu dans le cadre d'un dialogue social bien compris. S'agissant des évaluations, elles sont en cours en priorisant les collègues qui peuvent bénéficier de promotion interne ou de promotion de grade pendant l'année 2022.

S. DELENEUVILLE : Est-ce que l'on pourrait avoir un calendrier parce-que cette réponse est exactement la même que la dernière fois ?

P. OUDART : Comme la question est toujours la même, la réponse est toujours la même !

S. DELENEUVILLE : On pourrait avancer sur cette question de nos évaluations ?

N. JOURNOT : Si, si, ça avance. Par exemple nous avons fait des remarques sur la proposition d'organigramme qui nous a été faite. Nous en avons fait et nous en avons encore rendu hier. Ça va encore mouliner et puis ce sera prêt bientôt. Pour ce qui du Conservatoire ce sera dans pas longtemps. Oui, pardon, j'ai répondu sans micro ! Je disais que nous avons encore fait des réponses et des suggestions, de légères modifications sur l'organigramme encore hier. Oui, ce sont des choses qui prennent du temps parce-qu'en fait, chaque fois on réfléchit à une meilleure organisation, on définit qui sont les supérieurs hiérarchiques qui vont faire les évaluations des agents, et donc cela engage l'organisation des services, la vie des agents. C'est encore en cours de discussion mais cela a bien avancé. Je pense que pour le Conservatoire on voit vraiment la fin et je pense qu'au Beaux-Arts vous n'êtes pas loin non plus. Voilà, nous ne sommes pas loin de pouvoir produire l'organigramme complet avec toutes les fonctions.

V.ROBINOT : Juste deux mots très très rapides sur l'évaluation. Je crois que **ce** qui est important au-delà de l'évaluation, c'est l'entretien professionnel. L'idée ce n'est pas seulement une demande d'être évalué, l'idée c'est que chaque agent puisse être entendu par sa hiérarchie, par son N+1. Donc là justement le N+1 on ne sait pas trop puisqu'il n'y a pas d'organigramme, et effectivement la campagne d'entretiens professionnels n'a pas eu lieu en 2021. Et ce qui a été dit c'est effectivement qu'elle devait avoir lieu en janvier février pour 2021, et la campagne d'entretiens professionnels 2022 doit être faite sur le restant de l'année. Je pense que le propos était sur les entretiens professionnels 2021.

PRESIDENT : J'imagine que ce sont des sujets que vous avez déjà abordés en Comité Technique. **Je** me souviens que nous avons abordé aussi ce sujet en Conseil d'administration. Les choses tentent effectivement à s'améliorer. C'est un gros paquebot l'INSEAMM ! Quand je parlais tout à l'heure d'efficacité depuis que l'INSEAMM existe, par rapport aux établissements municipaux qui existaient, il y a déjà des améliorations, il y en a bien entendu encore à apporter. C'est un dialogue permanent, même s'il peut y avoir effectivement encore des critiques.

H. CORSET-MAILLARD : Juste une remarque. J'imagine que sur l'organigramme la complexité est aussi qu'il n'y a pas un organigramme Conservatoire et un organigramme INSEAMM mais qu'il y a aussi des fonctions supports qui potentiellement sont mutualisées. Tout cela demande certainement du temps et de nouvelles organisations.

Juste une remarque sur les entretiens professionnels. Ce n'est pas qu'entendre les agents, un entretien professionnel permet aussi de fixer des objectifs.

V. ROBINOT : Je voulais dire que l'évaluation n'est pas le seul propos de l'entretien.

PRESIDENT : Bien, je vous soumetts cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

18) **ELECTIONS PROFESSIONNELLES – DELIB 18**

Un Comité Social Territorial est obligatoirement créé dans :

- chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- chaque centre de gestion, y compris les deux centres interdépartementaux franciliens, pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Les CST sont présidés par l'autorité territoriale ou son représentant, qui ne peut être qu'un élu local. En plus du CST « général », une collectivité ou un établissement peut, par délibération, décider d'instituer un CST « local » dans les services ou groupes de services dont la nature ou l'importance le justifient.

Ils comprennent :

- des représentants de l'établissement public ;
- des représentants du personnel.

Les membres titulaires et les membres suppléants sont en nombre égal.

Les représentants des collectivités et établissements publics ne peuvent pas être plus nombreux que les représentants des personnels au sein du CST.

Domaines de compétence :

- organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations,
- accessibilité des services et à la qualité des services rendus,
- orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines,
- lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels et leur mise en œuvre qui fait l'objet d'un bilan,
- enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations,
- orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire,
- protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes,
- autres questions prévues par décret en Conseil d'Etat.

En matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, le CST est compétent pour mettre en œuvre les attributions des formations spécialisées lorsque ces dernières n'ont pas été instituées en son sein. Selon les questions concernées, le CST est consulté soit pour avis, soit pour débat.

Observations :

PRESIDENT : J'imagine que sur ce point-là, cela a été abordé, préparé de façon à ce que l'on puisse s'organiser **pour** ces élections.

P. OUDART : Deux mots si vous le permettez, en espérant d'ailleurs que les sujets qui seront abordés lors de ces différentes instances soient des sujets qui concernent les instances en question, et non pas n'importe quel sujet de n'importe quelle instance.

Le Comité Social Territorial (CST) a vocation, par la loi, à se substituer au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ce qui a été proposé en CT pour les organisations syndicales c'est de créer des formations spécialisées au sein de l'INSEAMM (nous sommes obligés de faire des formations spécialisées mais nous pouvons les faire un peu comme nous voulons), et donc de faire aujourd'hui sur ce qui est le périmètre du CHSCT, 4 formations spécialisées qui seront présidées par la directrice et le directeur d'établissement et qui aborderont au plus près de la réalité d'exercice des agents les questions relatives aux conditions de travail. Bien évidemment ces formations spécialisées seront réunies en plénière et au sein du CST tel qu'il sera issu des prochaines élections professionnelles organisées au niveau national le 8 décembre prochain.

PRESIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des interventions ? des questions ? Des oppositions, des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

19) ELECTIONS PROFESSIONNELLES FORMATIONS SPÉCIALISÉES – DELIB 19

Les conditions générales de la création de la formation spécialisée du comité

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial (CST) de manière obligatoire dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 200 agents

La possibilité de créer une formation spécialisée au niveau des services

En complément de la formation « générale », une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail peut être créée, par décision du Conseil d'Administration, pour une partie des services de la collectivité ou de l'établissement, lorsque l'existence de risques professionnels particuliers le justifie.

Cette formation est dénommée formation spécialisée de service ou de site selon que les risques professionnels particuliers qui ont justifié leur création concernent un ou plusieurs services ou un site.

Elle peut être créée sur proposition :

- de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI).
- de la majorité des membres représentants du personnel du CST.

Domaines de compétence :

- protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail,
- organisation du travail,
- télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion,
- dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques,
- amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

La formation spécialisée est réunie par son président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou qui aurait pu entraîner des conséquences graves.

Observations :

PRESIDENT : Pierre a fait des commentaires sur les deux délibérations. Celle-ci concerne aussi les élections professionnelles et le Comité Social Territorial.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

20) **CONGÉS FAMILLE – DELIB 20**

L'Établissement souhaite rappeler les règles en matière de congés et d'autorisation spéciale d'absence liée à la famille.

La loi n°2021-1678 du 17 décembre 2021 prévoit à l'article 21 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 une autorisation spéciale d'absence accordée à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez l'enfant. Un décret précisera la liste de ces pathologies chroniques.

Observations :

P. OUDART : Il s'agit de sujets lourds. C'est l'adaptation à la réglementation des congés pour les parents qui ont des enfants ayant des pathologies graves. Donc c'est de l'adaptation réglementaire.

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous propose cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

21) **VACATAIRES – DELIB 21**

L'établissement souhaite regrouper les dispositions relatives au recrutement et à la rémunération des vacataires et des intervenants au sein de l'établissement, notamment les artistes, les enseignants, les interprètes, les modèles, les jurys

L'EPCC a recours ponctuellement, pour des actes déterminés, à l'embauche de vacataires pour assurer certaines missions déterminées ponctuelles. Pour être qualifiés d'agents vacataires trois conditions cumulatives doivent être réunies :

- La spécificité de l'emploi : le vacataire est engagé pour un acte déterminé ;
- La discontinuité dans l'emploi : les tâches effectuées par le vacataire ne correspondent pas à un emploi permanent et sont très limitées dans le temps ;
- La rémunération forfaitaire attachée à l'acte.

Ces personnels ne relevant pas du décret n°88-145 du 15 février 1985 relatif aux agents non titulaires des collectivités territoriales ne bénéficient pas des mêmes droits : les vacataires ne peuvent prétendre à aucun complément de rémunération (supplément familial de traitement...) ni au droit à congés statutaires (congés payés, maladie, maternité...), aux avantages sociaux (tickets restaurant, participation mutuelle ...) ou à la formation.

Les modifications apportées concernent les vacataires recrutés dans le cadre du projet DEMOS :

- Enseignement artistique : **30 € /h (heure brute)**

- **Référents pédagogiques :** **30 € /h (heure brute)**
- Réunion de rentrée (forfait) : 100 €
- Réunion trimestrielle (forfait) : 33 €
- Réunions fin de saison (forfait) : 50 €
- Formation : 100 € 2 sessions
- Concert (répétition et prépa inclus) : 130€
- Chef d'orchestre : cachet intermittent artistique

Observations :

P. OUDART : C'est une modification liée au projet DEMOS, puisqu'il y avait une petite erreur factuelle dans le montant du tarif des vacances pour les vacataires du projet DEMOS qui passe de 33 € brut à 30 € brut.

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous soumetts cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

22) REGIME INDEMNITAIRE – DELIB 22

Il appartient au Conseil d'administration de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de l'INSEAMM, après avis du Comité technique.

Il convient d'effectuer les modifications suivantes (dus à une erreur matérielle):

- De modifier les heures de nuit pour la filière administrative (IHTS) 22h au lieu de 24h (page 24).
- De modifier les motifs de réexamen du montant de l'I.F.S.E. (page 17) : Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen : (...) en cas de changement de grade à la suite d'une promotion **interne, d'un avancement de grade, d'une réussite à un concours, à un examen.**

Observations :

P. OUDART : A la suite du dialogue social mené en Comité Technique, nous modifions les motifs de révision du régime indemnitaire des agents. Notamment lorsqu'ils ont réussi un concours, lorsqu'ils ont bénéficié d'une promotion interne ou la réussite à un examen. C'est aussi une délibération qui précise que les régimes indemnitaires de droit sont révisés au moins tous les 4 ans.

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

23) DELEGATION DE SIGNATURE COMPLÉMENTAIRE – DELIB 23

Compte tenu de l'intégration du Conservatoire, l'établissement est contraint de passer des conventions dont les montants sont plus conséquents.

Aussi, pour permettre une gestion plus souple et efficace des conventions, il est proposé d'augmenter le montant pour lequel le Directeur général à autorisation de signer les conventions partenariales autres, à visée pédagogique, artistique et culturelle.

Par ailleurs, il est également proposé de modifier les termes de la délibération DELIB _11_ADM_21_03_19_DELEG_DG_ du 19 mars 2021 comme suit :

- Autorisant le Directeur Général de l'INSEAMM, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à déléguer la signature des actes entrant dans le champ de la délégation ci-dessus accordée, au Directeur Général Adjoint de l'INSEAMM ;
- Autorisant le Directeur Général de l'INSEAMM, en cas d'absence ou d'empêchement respectivement du Directeur Général de l'INSEAMM et du Directeur Général Adjoint de l'INSEAMM, à déléguer la signature de certains des actes entrant dans le champ de la délégation ci-dessus accordée, à des responsables de services du Conservatoire Pierre Barbizet et de l'école des Beaux-Arts de Marseille en fonction de leurs domaines d'activités.

Observations :

PRESIDENT : Délégation de compétence du Conseil d'administration au Directeur Général qui est en recherche d'une souplesse dans la gestion au quotidien.

P. OUDART : Je bénéficie déjà d'une délégation du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration pour un certain nombre de choses notamment sur les conventions. Là il s'agit de plusieurs délibérations mais je les commenterai à la suite les unes des autres. L'élargissement de l'établissement fait qu'il y a des conventions qui sont plus importantes, notamment les subventions que l'on reçoit et les contributions financières. Et il s'agit d'un élargissement notamment pour les recettes plus que pour les dépenses, puisque s'agissant des dépenses, vous vous souvenez qu'il y a une commission des marchés qui doit se réunir.

PRESIDENT : Y-a-t-il des interventions ? Je vous propose de mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

24) MÉCÉNAT – CONVENTION D'ACCEPTATION DE DON – DELIB 24

Dans le cadre de ses missions, l'INSEAMM, développe et souhaite continuer à développer dans les prochaines années, de nouveaux projets et dispositifs tels que : l'éducation artistique et culturelle, l'action culturelle, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, la production de projets artistiques et pédagogiques.

Pour ce faire, l'établissement doit conduire une démarche de recherche de financements tant à destination de ses partenaires institutionnels qu'à destination des opérateurs économiques du territoire, notamment au moyen de partenariats financiers tels que le mécénat.

Les dons effectués ouvrent droit, pour les entreprises mécènes, à des réductions d'impôt si ceux-ci procèdent d'une intention libérale de l'entreprise et sont sans attente de contrepartie.

Afin de faciliter la démarche de recherche de financements sous forme de mécénat pour mener à bien les projets à venir, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver un modèle de convention type qui sera le document présenté pour chaque action ou événement initié par l'établissement, à l'engagement de chaque entreprise mécène et sera signé, pour l'INSEAMM, par le Directeur Général.

Il est également proposé au Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Directeur Général à accepter les dons effectués et à signer les reçus fiscaux délivrés aux entreprises mécènes, ces dons n'étant grevés d'aucune charge et obligation pour l'EPCC.

Observations :

PRESIDENT : Très bien, belle délibération, pour rassurer les financeurs. Donc c'est pour la recherche de financements sous forme de mécénat bien entendu.

P. OUDART : C'est comme le disait le Président, pour rassurer. Lorsque l'on accepte des dons, les donateurs, notamment leur comptable, souhaitent la plus grande sécurité fiscale. Donc par cette délibération on assoit l'avantage, même si l'EPCC comme établissement pouvant recevoir du mécénat s'est inscrit dans différentes instructions fiscales, mais on assoit la possibilité de délivrer des reçus fiscaux.

PRESIDENT : Des questions ? des interventions ?
Y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

25) MARCHÉ D'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE-AUTORISATIONS – DELIB 25

En février 2020, les statuts de l'EPCC ont été modifiés afin d'accueillir le Conservatoire à Rayonnement Régional de Marseille Pierre Barbizet.

L'INSEAMM souhaite élargir le parc d'équipements du Conservatoire dédié à l'enseignement pédagogique et à la production, notamment par l'acquisition d'instruments de musique d'exception pour un montant total de 230 700 € HT soit 276 840 € TTC décomposé comme suit :

- Deux clavecins pour un montant de 64 800 € HT soit 77 760 € TTC
- Un orgue positif pour un montant de 31 900 € HT soit 38 280 € TTC
- Un piano grand concert pour un montant de 134 000 € HT soit 160 800 € TTC

Il est précisé que ces acquisitions peuvent prétendre à des financements du département des Bouches-du-Rhône et de la Région Sud.

Observations :

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

V. ROBINOT : Je voulais juste dire une chose. Encore une fois, je suis très content de cette perspective d'achat. Ce qui nous inquiètent c'est qu'en fait les sommes visées se réfèrent à des devis qui sont déjà obsolètes. Lors des marchés, des appels d'offres, est-ce que ces montants seront réévalués ? Si toutefois les devis devaient dépasser les sommes qui sont écrites là.

Et deuxième chose, aussi très très importante, ce sont les clavecins. J'ai eu longuement le professeur de clavecin au téléphone qui disait qu'il est très important de faire deux lots différents, non pas comme c'est écrit là avec un seul lot car il s'agit de deux clavecins de type différent. Et si nous ne faisons qu'un seul lot ce serait le même facteur qui serait obligé de fournir, et nous risquerions de perdre en qualité et peut-être même en prix. En différenciant les deux clavecins dans deux lots nous avons toutes les chances d'améliorer l'acquisition.

R. IMBERT : Je prends la parole une seconde avant de la laisser à Nicolas qui a l'historique de tout ce dossier-là et évidemment je m'associe à notre satisfaction commune de revoir cette admiration arriver sur des investissements très importants et tant attendus par le Conservatoire. Une chose est certaine c'est qu'à l'heure actuelle avec le niveau d'augmentation des matières premières tout devis devient obsolète dans la seconde. Donc c'est un vrai souci, on le sait. L'enjeu de cette délibération c'est bien de marquer

l'engagement à nouveau vis-à-vis de ces achats et de ces marchés publics. Mais j'aimerais que Nicolas précise l'historique de ce dossier.

N. JOURNOT : A l'époque ce lot avait été déclaré infructueux car le facteur de clavecin que souhaitait le professeur de clavecin ne fournissait pas de clavecin d'étude, et donc n'a pas pu présenter d'offre. Nous sommes dans le cadre de marché public, et dans le cadre d'un marché public, on met en concurrence. L'ancien directeur a décidé de déclarer le lot infructueux à l'époque mais en réalité nous avons une offre. Nous avons une offre avec un clavecin de très bon niveau mais qui n'était pas au niveau du meilleur facteur de clavecin de concert, mais qui était un facteur de clavecin réputé en France, et qui fournissait un clavecin de concert et un clavecin d'étude. Alors pour améliorer les choses, on pourra effectivement présenter deux lots. Néanmoins, par rapport à la somme totale, certes, je vois très bien à quoi Christine LECOIN fait allusion. Sans doute que les prix ont augmenté, néanmoins j'ai de bonnes raisons de penser qu'à ce tarif-là nous sommes en capacité d'acheter. Peut-être pas exactement ce que souhaite Christine, mais nous sommes en capacité d'acheter. Alors après, c'est une décision du Conseil d'administration, doit-on augmenter ce budget ou pas. Cela peut se faire dans le cadre d'un arbitrage global sur l'investissement. Par rapport à la demande de subvention, nous demandons à nouveau la subvention qui a été votée, donc cela ne bougera pas, le cofinancement. Le cofinancement de la Région ne bougera pas, c'est la prolongation d'une délibération qui a été votée. Et pour expliquer aux représentants de l'Etat, quant à l'achat d'un piano grand concert, il s'agit de récupérer un financement à hauteur de 80 % dans cet achat puisque nous avons bénéficié à l'époque de ces fonds si généreux du Département avec un financement à 80 % et nous aimerions conserver cette aubaine

P. OUDART : Merci Nicolas, donc vous l'avez compris, d'un point de vue strictement juridique, pour pouvoir relancer les marchés il faut que nous y soyons autorisés. Et pour pouvoir aussi se prévaloir de cette autorisation, de cette délibération, une fois le marché lancé, et bénéficier des subventions qui avaient été accordées par la collectivité départementale et la collectivité régionale et ce indépendamment des prix qui seront pratiqués par les fournisseurs.

PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

26) TRANSFERT DES BIENS DU CRR – DELIB 26

Monsieur le Président rappelle que les statuts de l'EPCC ont été modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2020, avec notamment pour conséquence l'intégration au sein de l'EPCC du Conservatoire à Rayonnement Régional de Marseille Pierre Barbizet.

La Ville de Marseille et l'INSEAMM ont signé une convention de gestion effective jusqu'au 31 décembre 2021, permettant à l'INSEAMM de constituer les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement et de transférer progressivement les charges de gestion de cette nouvelle activité.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04/03/22, la Ville de Marseille a fait part de son souhait de transférer à l'INSEAMM la pleine propriété de 131 équipements pédagogiques (parc instrumental). Il est précisé que ce transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraire.

La valeur nette comptable de ces équipements est arrêtée à 260 309.30 € au 31/12/2022 (pour une valeur d'acquisition initiale de 876 842.73 €).

Observations :

PRESIDENT : La liste de ces biens est annexée.

P. OUDART : C'est une réponse aussi à madame MAZZEO pour tout à l'heure puisque la Ville de Marseille va nous transférer le parc instrumental, nous allons pouvoir le gérer.

A. MAZZEO : Cela nous rassure pleinement.

PRESIDENT : Dans les documents qui vous ont été envoyés, il n'y avait pas la date mentionnée de la délibération du Conseil municipal, c'était le 4 mars 2022.
Donc est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

27) **CONVENTION FINANCIÈRE VILLE DE MARSEILLE – DELIB 27**

L'établissement Public de Coopération Culturelle « Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée » (INSEAMM) est doté d'organes de gestion autonome.

L'essentiel des recettes de l'INSEAMM repose d'une part, sur les droits d'inscription versés par les étudiants, d'autre part, sur les subventions versées par l'État (Ministère de la Culture et Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la contribution financière de la Ville de Marseille en tant que collectivité publique membre de l'Établissement.

Chaque année, une convention de financement définit et précise le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier statutaire de la Ville de Marseille nécessaire au fonctionnement de l'INSEAMM.

Afin de permettre à l'INSEAMM de faire face aux dépenses de gestion courantes liées au fonctionnement de l'E.P.C.C, la Ville de Marseille verse un acompte sur la contribution financière. Un premier versement de 7 483 500 € a donc été effectué au titre du budget 2022.

La Ville versera le solde après approbation du montant de sa contribution financière 2022 par le Conseil Municipal. Le versement du solde fera l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Observations :

PRESIDENT : Un premier versement a été effectué au titre du budget 2022. C'est une subvention qui avait été votée au Conseil municipal en décembre 2021 d'un montant de 7 483 500 € et la Ville versera le solde après approbation du montant de sa contribution financière en 2022. Avec ce que je vous ai dit tout à l'heure donc ce projet de 2022 de l'INSEAMM avec un travail pour 2023, 2024, 2025. Et donc je remercie l'équipe de direction, Raphaël DEVEY et son équipe pour le travail fourni ces dernières semaines et ces derniers jours.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous soumetts donc cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Votes : Le projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, à 20 voix pour.

28) **COURRIER DES PRÉSIDENTS D'EPCC A MME BACHELOT – INFO 28**

PRESIDENT : Vous avez effectivement le courrier que 43 villes ont signé dont Marseille, à destination de Madame la Ministre de la Culture.

P. OUDART : Il y a eu hier ou avant-hier une réponse du cabinet de la Ministre indiquant que la Direction Générale de la Création artistique, c'est un accusé réception, organisera prochainement une réunion sur les questions d'EPCC d'enseignement artistique. On ne dit pas si ce sera entre les deux tours !

PRESIDENT : Merci pour votre participation, s'il n'y a pas d'autres interventions, **La prochaine séance** aura lieu le 14 octobre 2022.

Je vous souhaite de beaux jours devant vous et devant nous. La reprise culturelle est encore fragile mais elle est quand même assez significative dans la Ville de Marseille. **Dans le contexte présent** parler de culture **peut paraître léger**. Je crois au contraire que c'est essentiel, c'est plus qu'essentiel, pour **reprendre** un mot qui a fait polémique et débat, mais dans le contexte actuel effectivement très compliqué : parler de crise sanitaire, crise sociale, crise économique, crise politique. Avec cette guerre nous avons plus que besoin au contraire de culture, d'esthétique. Et donc nous avons besoin que les publics retrouvent aussi la culture, les arts et vous êtes bien placés vous ici, que ce soit au niveau de l'Ecole des Beaux-Arts, ou du Conservatoire, pour participer pleinement à cela, à cette émancipation nécessaire, à cet épanouissement nécessaire. Et à ceux qui voudraient en cette période faire des économies sur la culture, ce n'est pas là qu'il faut en faire, je ne dis pas que c'est ailleurs, mais en tous cas, notre monde, notre société et surtout notre pays regorge assez de richesses pour ne pas chercher des économies mais au contraire rechercher une plus grande répartition des richesses.

Merci encore pour votre participation.

R. IMBERT : Je me permets avec votre autorisation de rebondir là-dessus, c'est l'occasion ou jamais pour vous inviter demain. Nous avons un concert pour la paix en soutien au peuple Ukrainien qui est organisé sous la houlette de nos professeurs et de nos élèves justement. Je salue au passage Lola Rossignol qui est une des animatrices de cette soirée que nous attendons, et puisqu'il est à côté Thierry AMIOT qui participera et coordonne aussi un très beau concert Ciné concert qui aura lieu le 7 avril dans le cadre de Musique et Cinéma, donc c'est aussi une manière de répondre à la question de tout à l'heure et de voir à quel point nous souhaitons tous être au rendez-vous de cette reprise et de ce soutien culturel qui est effectivement essentiel à l'esprit de paix, de communion et de collectif que l'on peut voir en ce moment.

PRESIDENT : Je veux témoigner de ce grand élan de solidarité que l'on retrouve parmi tous les acteurs et les actrices culturelles.

A bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats clos, le Président lève la séance à 11h40.

Fait à Marseille, le 31 mars 2022

Le Directeur Général,

Le Président,

Pierre Oudart

Jean-Marc Coppola